



Ecole Doctorale Sciences Sociales ED 401

GEMDEV- EXPERICE- VILLE DE SAINT-DENIS

Institut CONVERGENCES
MIGRATIONS



Mercredi 26 février 2020, Mairie de Saint-Denis

(Place Victor Hugo)

Salle du Conseil Municipal

Saint-Denis territoire de migrations ? (2)
Chercheur.e.s, actrices et acteurs locaux.ales en
dialogues



Ecole Doctorale Sciences Sociales ED 401

GEMDEV- EXPERICE- VILLE DE SAINT-DENIS

Institut **CONVERGENCES**
MIGRATIONS



Mercredi 26 février 2020, Mairie de Saint-Denis

(Place Victor Hugo)

Salle du Conseil Municipal

**Saint-Denis territoire de migrations ?(2)
Chercheur.e.s, actrices et acteurs locaux.ales en
dialogues**

Coordination : Christine BELLAVOINE, Delphine LEROY, Alphonse YAPI-DIAHOU

1

Éléments de contexte

L'expérience migratoire représente une composante importante de la ville de Saint-Denis, tant d'un point de vue historique que dans son actualité, à l'instar des villes industrielles de la petite couronne parisienne. Depuis bien longtemps, différents flux de populations infra et extra-nationaux ont été partie prenante de sa construction et de son développement, contribuant à sa forte densité. Plus récemment, les migrant.e.s de l'après-guerre -venus majoritairement des pays du Maghreb puis d'Afrique de l'Ouest- composant une partie des ouvriers du territoire, y ont habité. La présence de compatriotes - familles et voisins- pouvant potentiellement les accueillir, l'existence d'un parc de logements ancien, modeste voire dégradé, ont permis l'installation rapide de personnes à faibles revenus.

Actuellement, sa situation centrale dans la métropole parisienne, son réseau de transports diversifié continue de positionner Saint-Denis dans la ronde des villes d'accueil potentielles des actuel.le.s migrant.e.s du monde entier. Mais de l'usine aux quartiers, la question des migrations est passée de celle des « travailleurs immigrés » à celle de « l'intégration » et des quartiers en difficulté.

Aujourd'hui, Saint-Denis est composée de 31,6% d'habitant.e.s de nationalité étrangère et de 39% d'habitant.e.s immigré.e.s¹. Les pourcentages de personnes immigrées figurent dans de nombreux diagnostics et argumentaires en vue de caractériser les territoires et construire des projets et actions visant à « l'intégration » des personnes considérées. Ce faisant, ils se présentent comme des indicateurs « négatifs » pour le territoire, associés à ceux de pauvreté, de chômage, de difficultés sociales et économiques diverses pour les habitants (problèmes de maîtrise de la langue, de papiers, d'accès aux droits et aux services, etc.). Les migrations sont également assimilées et renvoyées aux tensions des rapports sociaux dans les espaces publics de la ville-incivilités, délinquance, etc.- ainsi que dans son développement commercial, sous l'angle des différences culturelles et de la précarité.

D'un autre côté, les migrations sont valorisées dans le champ culturel, à travers le dynamisme d'une ville jeune, « d'une ville monde », au « carrefour de toutes les cultures », qui favorise la créativité artistique, et la cohésion sociale.

Motivation et objectifs de la journée

L'idée d'une journée d'étude co-construite entre l'École Doctorale (ED) Sciences Sociales de l'Université Paris 8 et la Mairie de Saint-Denis part du constat de l'intérêt de porter à la connaissance des décideurs locaux des recherches en cours au sein de l'ED qui abordent des problématiques sur lesquelles ils sont amenés à agir. Ainsi, la question migratoire est présente dans le répertoire des thèses, où plusieurs doctorant.e.s, abordent les migrations selon différentes entrées. Les sujets sont traités en effet selon des approches qui se réfèrent au droit, à l'économie, à la sociologie, l'anthropologie, à la science politique, aux sciences de l'éducation à la géographie et à la géopolitique. L'Institut Convergences Migrations, qui a rejoint la démarche, regroupe également des chercheur.e.s de disciplines variées, travaillant spécifiquement sur les migrations.

Le projet vise à faire se rencontrer et dialoguer chercheur.e.s et acteurs engagé.e.s sur ces thématiques et les différentes institutions présentes sur le terrain. La perspective est de favoriser les échanges sur leurs questionnements respectifs, leurs démarches, leurs expérimentations, leurs résultats et les conditions et moyens de collaboration. Il s'agira aussi d'identifier des questions émergentes ou des évolutions insuffisamment interrogées de ces problématiques anciennes. Nous souhaitons articuler les questionnements et apports des participant.e.s à l'échelle du territoire, et en croisant les échelles.

Une première journée d'étude, organisée le 5 juin 2019, nous a permis de vérifier l'intérêt de ce format (<http://www.sciences-sociales.univ-paris8.fr/spip.php?article1466>). A la faveur de quatre tables rondes, des dialogues se sont amorcés entre intervenant.e.s et avec les participant.e.s. Dès cette première édition, l'importance du sujet et la richesse des thèmes à aborder nous a conduits à envisager la seconde. Il s'agira de poursuivre la réflexion sur certains des thèmes abordés ou soulevés (la question des langues notamment) et d'initier de nouvelles, notamment autour de l'activité économique et du travail.

Nous organiserons cette journée autour de 3 axes : celui de la catégorisation des migrants, du travail et de l'économie liée aux migrations, et enfin l'enjeu des langues.

¹ La population étrangère est définie en fonction d'un critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Source INSEE Définitions Recensement et chiffres RP2015

Axe 1 : Enjeux des catégorisations

Réfugiés, migrants économiques, demandeurs d'asile, mineurs non accompagnés, élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) ...à ces catégories ainsi construites répondent des formes plus ou moins juridiques d'accueil et de prise en charge administrative, à un déploiement d'une action publique ciblée, à des financements. Mais ces catégories opèrent également des classements et participent à la création d'un imaginaire social, s'alimentant à la source de politiques de plus en plus restrictives en matière d'accueil. Certaines catégorisations plus spontanées naissent elles-mêmes des interstices nées de la complexité administrative (« dublinés »). De même, le corsetage de la réglementation et l'élargissement sans cesse des critères d'éligibilité aux catégories administrativement instituées, la complexification des procédures finissent par produire de nouvelles autres catégories, à l'exemple des sans-papiers. Comment la réalité, l'expérience vécue des histoires de migrations arrivent-elles à se glisser dans ces catégories ? Est-ce que ces catégories artificielles modèlent l'expérience migratoire (récits, trajectoires etc.) et/ou comment les personnes peuvent-elles se saisir de ces catégorisations, pour les détourner, les assujettir ? Comment les acteurs locaux, les associations, les particuliers se positionnent face à cette multiplication de catégories ?

La question des papiers et du statut légal, ne solutionne pas toutes les catégorisations. Celle de la nationalité n'épuise pas non plus toutes les catégorisations : on peut avoir le sentiment de demeurer étranger.e parfois même avec la nationalité française, on peut revendiquer d'autres appartenances également. Qui est migrant.e, étranger.e ? Est-ce le désir d'appartenance à un groupe ou une assignation extérieure ? Est-on étranger.e quand on est fils ou fille de migrant.e.s ? Quelles sont les manifestations de ces représentations et quels enjeux sont à l'œuvre dans ces classifications et leurs relations aux autres ?

Axe 2 : travail et économie

Quelles que soient les raisons (souvent intriquées) des migrations, la question du travail dans le pays d'accueil se pose. Nous souhaitons aborder globalement la question de l'accès au travail des personnes en situation de migration dans toutes ses dimensions (déclassement, réseaux de solidarité et/ou d'exploitation, transferts d'argent aux pays quittés, etc.). Les discriminations à l'emploi sont aujourd'hui avérées (INED 2017) et si elles n'en n'ont pas l'apanage, une partie des personnes en situation de migration est tenue de recourir au travail dit informel. Dans les territoires d'accueil de migrants, l'espace public tient parfois lieu d'espace économique. Nous souhaitons réinterroger cette activité dite informelle dans l'espace public sous l'angle du travail, de ses liens avérés avec l'économie formelle, de son rôle dans les trajectoires de vie des personnes considérées ou impliquées.

A une échelle plus globale, nous souhaitons questionner le développement économique lié à la migration, dans ses implantations locales et internationales. Les migrations font partie intégrante des questionnements sur l'évolution du travail et des formes d'emploi. Quelles sont les ressources mobilisées, en termes de capitaux, de travail, de savoir et savoir-faire par les personnes migrantes ? Comment penser les liens entre migrations et création d'emplois, entre migrations et entrepreneuriat ? Quels liens entre le travail ici et là-bas ?

Axe 3 : Prescrire les langues

L'apprentissage de la langue française relève très souvent de l'injonction, indissociablement liée en termes de représentations et de législation à celle de l'intégration². Ce faisant, les conditions concrètes de sa réalisation sont souvent soumises à des conditions liées à la fois aux catégorisations à l'œuvre (cf. axe 1) et à des visées utilitaristes. Or apprendre en y étant contraint.e mène rarement à un épanouissement personnel.

Comment alors de cette injonction à l'uniformisation linguistique les personnes peuvent-elles s'approprier/ s'autoriser dans une autre langue ? Quels dispositifs participent ou contribuent à réaliser un apprentissage émancipateur ?

D'un autre côté, le peu de reconnaissance des langues non commerciales, dans les diverses institutions et au quotidien, interroge sur la capacité des territoires à se saisir et à partager la richesse culturelle qu'elles supposent.

Que nous disent les expériences de valorisation des langues des personnes migrantes ? Quels effets cette reconnaissance peut-elle générer aussi bien au niveau individuel qu'au niveau social ?

Les modalités de participation et calendrier

4

Les communications privilégieront indifféremment des postures épistémiques ou empiriques des chercheur.e.s et des acteurs.trices locaux.ales. L'équipe d'organisation sera particulièrement attentive à la diversité des expériences, des champs disciplinaires et des aires géographiques constituant les terrains de recherche des doctorant.e.s-au-delà des cas locaux et/ou infra locaux de Saint-Denis. Son intérêt réside dans la possibilité de confronter des expériences éclairées par des terrains et des environnements institutionnels variés, de France et de l'étranger.

² « L'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans révolus et qui souhaite s'y maintenir durablement s'engage dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine. Il conclut avec l'État un contrat d'intégration républicaine par lequel il s'engage à suivre les formations prescrites suite à l'entretien individuel et personnalisé avec un auditeur de l'OFII. » Extrait du site de l'OFI <http://www.ofii.fr/le-contrat-d-integration-republicaine>

La formation linguistique fait partie des prescriptions de l'état permettant l'accès à certains statuts. Des niveaux linguistiques sont ainsi indiqués afin de prétendre y postuler (niveau A2 : en vue de la délivrance de la carte de résident. Niveau B1 oral : en vue de la demande de la nationalité française).



Mercredi 26 février 2020, Mairie de Saint-Denis

(Place Victor Hugo)

Salle du Conseil Municipal

Saint-Denis territoire de migrations ?(2)

Chercheur.e.s, actrices et acteurs locaux.ales en dialogues

Programme

9H-9H20 Accueil café, inscription

9H20 **Mot d'accueil** de **Jaklin Pavilla**, maire adjointe Mairie de Saint-Denis, membre de l'association ANVITA

9h30 : **Présentation** de la journée **Christine Bellavoine** (Mairie de Saint-Denis), **Jean-Barthélemi Debost** (Institut Convergences Migrations), **Delphine Leroy** (Université Paris 8, EXPERICE, affiliée à l'Institut Convergences Migrations) et **Alphonse Yapi-Diahou** (Université Paris 8, GEMDEV, École doctorale Sciences Sociales)

9H45 – 10h45 : **Conférence introductive** : « **Le phénomène migratoire aujourd'hui** »

François Héran, Collège de France : Chaire Migrations et Société & Institut Convergences Migrations

Échanges avec la salle

10h45-11h pause

11H - 13H **Table ronde** : **Accès à l'emploi et rapports au travail en situation de migration**

modération Clémens Zobbel, Université Paris 8,

Sébastien Jacquot, Paris 1 Panthéon Sorbonne, IREST : « La mécanique de rue à Plaine Commune : un travail informel par défaut ? »

Joséphine Etoung, doctorante géographie Paris 8, Saint-Denis, LADYSS : « Auxiliaires de vie sociale en situation de migration. Conditions de travail et expériences de camerounaises en Île-de-France »

Jean Fidèle Simba, doctorant Sciences de l'éducation Paris 8, Saint-Denis, EXPERICE : « L'invisibilité du travail des anciens MNA dans l'économie »

Emeline Zougbede sociologue, Université Paris Descartes, CERLIS, affiliée à l'ICM : « Rapports à l'emploi des migrants sans-papiers sub-sahariens dans le BTP, nettoyage, restauration ».

Hélène Le Bail, politiste, CNRS, affiliée à l'Institut C. Migrations : « Travailleuses du sexe chinoises en région parisienne »

Échanges avec la salle

13H-14 heures – Pause (sandwich) débat : **la Loi de Programmation Pluri-annuelle de la Recherche (LPPR). L'évaluation et le financement de la recherche, la place de la recherche dans le débat public.**

14H-15H30 Table ronde : **Nommer les migrants, le travail de catégorisation**

modération **Frédérique Fogel**, anthropologue, CNRS, LESC - MAE - UP Nanterre *affiliée à l'Institut des Migrations*

Olivia Mercier, coordinatrice sociale antenne 93, association ACINA & **Sara Tilleria Durango**, conseillère en insertion professionnelle association ACINA et doctorante en sociologie, Paris 8, Saint-Denis (CRESPPA/GTM)

Bergamote Fernandez chargée de mission Citoyenneté, Direction Relation aux Usagers Mairie de Saint-Denis

Échanges avec la salle

15H30 15H45 pause

15H45 – 17H15 Table ronde : **Langues : entre prescriptions et reconnaissances**

modération **Carlos Semedo** (*maison des langues*)

Elisa Ravazzolo, Université de Trento (Italie), Lettres et philosophie, « Médiation culturelle et intégration sociale : prendre la parole pour se raconter dans la langue de l'Autre »

Amalini Simon, (psychologue clinicienne) Service psychopathologique de l'hôpital d'Avicenne, "Programme hospitalier de recherche clinique « D'une langue à l'autre », un outil d'évaluation langagier transculturel : L'ELAL d'AVICENNE"

Anna Stevanato, directrice Association Dulala (D'Une Langue à L'Autre)

Cécile Coudsi Carcedo, Collège Rosa Luxembourg , Aubervilliers : « La classe UPE2A »

Échanges avec la salle

17H15 -17H30 – **perspectives**

17h30–18H30 Échanges/débat autour d'un verre : **LPPR, retraites, migrations et solidarités : quel modèle de société ?**

18h30 – 20H30 projection suivie d'un débat en présence du réalisateur

Murs de papiers, documentaire, France, 2018, 78 minutes. Réalisation : **Olivier Cousin**.

Une permanence de sans-papiers dans le quartier de Belleville à Paris, lieu protégé où se démêlent et se raccordent les fils des parcours de personnes migrantes. C'est le lieu où l'on s'attaque aux murs de papiers de la préfecture en détricotant obstinément les lois. C'est aussi un lieu chaleureux, de rencontres, de débats, une ruche humaine.

Ou comment les catégorisations produisent du hors la loi.

**Documents de travail pour la discussion
des tables rondes.**

Saint-Denis territoire de migrations ? (2)
Chercheur.e.s, actrices et acteurs locaux.ales en dialogues

Proposition d'intervention (3 000 signes)

Axe 2 : travail et économie

La mécanique de rue à Plaine Commune : un travail informel par défaut ?

Sébastien Jacquot, U. Paris 1 Panthéon Sorbonne, IREST

Marie Morelle, U. Paris 1 Panthéon Sorbonne, Prodig/IRD, FPAE

"Sébastien Jacquot" <Sebastien.Jacquot@univ-paris1.fr>;

Entre 2016 et 2019, nous avons mené une ethnographie de deux « garages à ciel ouvert » (Rosa Bonheur, 2019) sur le territoire de Plaine Commune. Pendant 3 ans environ, nous avons notamment rencontré chaque semaine (en moyenne) des hommes s'affairant à la réparation de véhicules de seconde main, dans les friches puis sur les trottoirs.

Majoritairement Ivoiriens, parfois en situation irrégulière, nous nous sommes intéressés au fonctionnement de leur activité en lien avec leur savoir-faire, souvent acquis dans leur pays d'origine et sollicité au fil de leur parcours migratoire. Nous interrogeons alors les significations pour les mécaniciens de cette activité informelle, entre subsistance et travail. L'exercice de la mécanique de rue repose sur la mise à profit de compétences techniques mais aussi entrepreneuriales, et est mû par la quête d'un revenu en contexte de contrainte quant à l'accès au marché du travail et au droit de séjourner en France.

Des espaces publics ou des espaces en friches deviennent ainsi des espaces de travail mais aussi de consommation (plats cuisinés, boissons, achats de pièces dans des boutiques et des casses) et plus largement de sociabilités : des mécaniciens, des clients, des connaissances partageant souvent l'expérience de la migration se rencontrent.

De façon plus large, la mécanique de rue est encadrée dans des enjeux sociaux et territoriaux : elle est un service de réparation pour les classes populaires, dépendantes de la voiture d'occasion. Ce constat invite d'une part à déconstruire l'idée d'une centralité strictement immigrée, d'autre part à cerner les liens entre activités formelles et informelles autour du marché de la voiture et des pièces. Finalement, la mécanique de rue est un révélateur des reconfigurations du travail et de leurs effets tant sociaux que spatiaux : elle permet de regarder autrement les stratégies de subsistance des classes les plus paupérisées et marginalisées et appelle à reconnaître les ressources qu'elles créent sur leur territoire.

Malgré tout, la mécanique de rue fait le plus souvent l'objet d'une tolérance par défaut, accompagnée de formes d'éviction, de la part des pouvoirs publics, dans le contexte de renouvellement urbain et de transformation des dynamiques de peuplement, conduisant à de nouvelles localisations et façons de travailler.



Joséphine ETOUNG, email : joseminister2006@yahoo.fr

Doctorante en Géographie humaine

ED 401, Sciences Sociales

LADYSS

Université Paris 8

Joséphine ETOUNG est fonctionnaire de l'administration camerounaise, hors échelle.

Spécialiste des Ressources Humaines (Master 2) et diplômée Professeur des Lycées d'Enseignement Technique, l'intéressée a travaillé comme Inspecteur Pédagogique des Sciences Techniques du Tertiaire et enseignante pendant 17 ans. Une autre expérience en tant que consultant/formateur en Management des ressources humaines, Organisation et Méthodes, Communication d'entreprise...

Sur le plan de la formation, Mme ETOUNG possède :

- Un **Master 2 en Gestion des Ressources Humaines et Management** de l'ESSEC à l'Université de Douala.
- Un **Diplôme de Professeur des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)** en Techniques d'Organisation Administrative de l'ENSET à l'Université de Douala.
- Un **Diplôme de Professeur des Collèges d'Enseignement Technique (PCET)** en Techniques d'Organisation Administrative de l'ENSET à l'Université de Douala.

Dans le domaine associatif, l'intéressée est promotrice de l'association **Family Care ' n Hope** depuis 2016, ainsi que d'un centre de formation professionnelle. L'association travaille à l'encadrement des familles en difficultés, l'accompagnement des filles mères vulnérables, ainsi que la promotion du travail décent dans les métiers du travail social.

Le centre de formation de Family Care ' n Hope devant former les publics faiblement ou moyennement diplômés dans trois filières :

1. **Petite Enfance**
2. **Assistance aux Seniors et personnes en situation de handicap**
3. **Garde malades et soins de santé infirmiers à domicile**

Très intéressée et sensible aux problématiques telles que : santé, sécurité et qualité de vie au travail, migration féminine, autonomisation des femmes, protection de l'enfant et des publics vulnérables pour lesquelles je souhaite approfondir des recherches éventuellement.

Joséphine ETOUNG

Auxiliaires de vie sociale en situation de migration : Conditions de travail et expériences de camerounaises en Île-de-France

Joséphine ETOUNG, email : joseminister2006@yahoo.fr
Doctorante en Géographie
ED 401, Sciences Sociales

LADYSS, Université Paris 8

RESUME

La situation de fragilité des migrants a un impact certain sur leur processus d'intégration en général, et les conditions d'accès et d'exercice de l'emploi en particulier. Cette recherche qui s'inscrit dans l'axe de l'activité économique et le travail dans les migrations, questionne le phénomène des conditions de travail des auxiliaires de vie sociale¹ migrantes en Île-de-France et originaires de l'Afrique sub-saharienne. Le cas des camerounaises est la focale de ce travail. En effet, justifiant quelques fois d'un niveau d'instruction moyen ou appréciable, les femmes migrantes semblent se réfugier très souvent dans les professions d'aide à la personne. A quels types de difficultés seraient exposés les AVS ? Ces actives migrantes «noires» subissent-elles plus de difficultés au travail que leurs «autres» collègues ? A quels prix ? Sinon comment comprendre que la filière de l'aide à la personne s'entretient et se développe toujours alors que les conditions d'exercice de ces métiers exposeraient à plusieurs difficultés et souffrances ? De quelles ressources disposent les migrantes auxiliaires de vie sociale pour «exister à part entière» et même et espérer des possibilités de réussite dans leur nouvel espace de vie ?

Mots clés :

Migration – Travail – Auxiliaire de vie sociale – santé mentale - Cameroun - France

I. INTRODUCTION

Depuis la fin des années 1980, l'immigration africaine féminine s'est considérablement accentuée en raison de la crise économique qui a frappé la plupart des pays africains. La genèse du projet migratoire des femmes camerounaises trouve ainsi son sens dans la pauvreté liée à leur situation socioéconomique, entraînant ainsi une fuite massive vers les pays de l'Europe. Les conditions de travail de ces femmes, les risques qui en découleraient ainsi que l'organisation et le fonctionnement de leurs entreprises employeurs sont autant de raisons qui alimentent notre curiosité dans cette recherche.

¹ Auxiliaires de vie sociale = AVS

Lorsqu'ils passent les frontières de leur pays d'origine, les migrants dont la situation géographique se fragilise arrivent premièrement dans les villes capitales des pays d'accueil. Ces villes sont en Europe des points de convergence d'une population représentant une diversité de cultures, elle-même ouvrant des perspectives pour de nouveaux marchés (dont celui des nouvelles formes d'économie et d'organisation de travail), des occasions d'échanges commerciaux et d'informations, ainsi que des opportunités d'investissement (Yapi, Manka'a Fube, 2016)².

Nos méthodes et matériels pour interroger le phénomène sont ci-après présentés.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Nous avons mené l'étude des conditions travail des AVS en situation de migration au sein d'une population de 60 femmes camerounaises, ayant accepté de participer à l'enquête, sur 150 personnes que nous ambitionnions d'atteindre. Plusieurs ont décliné l'offre par méfiance, peur et des raisons personnelles.

Pour le traitement et l'analyse des données, nous avons utilisé conjointement les logiciels statistiques R et SPSS. Le logiciel SPSS a servi à l'apurement des données et la codification des réponses ouvertes. L'analyse a été réalisée conjointement avec les logiciel R et SPSS.

III. RESULTATS

Les plus pertinents que nous avons relevés sont essentiellement ceux que nous présentons ci-après.

- **Population de l'étude Situation de départ**

La tranche d'âge des AVS interrogées varie entre 30 et 60 ans, vivant dans la région francilienne au moment de la collecte de données, d'octobre 2017 à janvier 2018. Elles ont migré après les années 90, par voie aérienne et pour des raisons économiques. La plupart de ces femmes ont un niveau d'instruction entre le secondaire et le supérieur (**96,5 %**) au départ du Cameroun, majoritairement sans emploi (**77,8 %**) et originaires des régions du Littoral (40,4 %), de l'Ouest (**23,4 %**) et du Centre (**21,3 %**).

- **Résidence et mobilité géographique.**

Respectivement les départements de Seine Saint-Denis et de Paris regroupent le plus d'AVS interrogées, soit **22,9 %** et **18,8 %**. Même en termes de mobilité géographique, il ressort que le

² YAPI-DIAHOU A., MANKA A FUBE H. «La ville, le migrant et l'intégration régionale ou l'intégration par le bas : expériences subsahariennes», SYLLABUS, revue scientifique interdisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure, série Lettres et sciences humaines. Numéro spécial, volume VII, N° 1, 2016, Yaoundé

département de Seine Saint Denis se démarque comme étant un foyer de concentration des AVS en ce sens que, en dehors de l'accueil significatif dans les communes de ce département, la majorité des changements de domicile des AVS sont en direction Seine Saint Denis, **82 %** d'entre elles sont dans ce cas lors de leur 3^{ème} ou 4^{ème} changement de résidence.³

- **Accès à l'emploi, conditions de travail et risques associés**

Les AVS interrogées ont eu accès aux métiers soit par le «bouche à oreille» (**29,2 %**), soit par une annonce publique (**16,9 %**), ou encore après formation (**38,5 %**). Plus de la moitié de ces actifs interrogés (**52,8 %**) avouent qu'elles exercent le métier faute de mieux. Pour d'autres par contre, elles y trouvent leur compte et estiment que l'emploi correspond à leurs niveaux de compétence. Bien plus, en raison de leur situation de départ du Cameroun disent-elles, l'accès à cet emploi a contribué de façon significative à leur intégration et régularisation administrative en tant que femme noire immigrée.

Considérant les conditions de travail proprement dites et précisément pour le cas de la rémunération, une AVS sur deux (**50 %**) travaille à temps plein, pour une rémunération proche du salaire minimum en vigueur en France. Mais deux AVS sur trois (**66,0 %**), à peu près, gagnent un peu plus du SMIG tandis qu'une AVS sur quatre (**22,6%**) en gagne un peu moins ; les cas extrêmes (salaires anormalement bas ou très élevés) restent relativement minoritaires.⁴ Pour ce qui est de l'organisation et de l'exercice de l'emploi proprement dit, les AVS font remarquer que l'ergonomie des lieux de travail dans les domiciles, l'hygiène et l'équipement, le rapport à l'hygiène corporelle des personnes aidées ainsi que le facteur de pénibilité sont à considérer en termes de charge de travail. Certaines configurations des domiciles nécessitent selon les AVS des moyens logistiques et une organisation du travail adaptées aux différentes situations, qui changent fréquemment d'un bénéficiaire à un autre, (**70 %**). Le port régulier des charges, notamment auprès des personnes âgées à mobilité réduite quand il s'agit de l'aide à la toilette et à l'habillage semblent nécessiter des efforts physiques qui justifierait l'utilisation d'appareils d'aide à la manutention rarement disponibles dans les domiciles, (**58 %**). Parmi les aspects de pénibilité physique, les AVS indexent le fractionnement et les irrégularités des temps de travail, la durée des trajets non rémunérés et continuellement querellés, l'accompagnement des personnes aidées en situation de grande dépendance et précarité, (**64 %**), une contribution d'utilité sociale qui reste invisible.

³ Graphique 2, lieu de résidence et mobilité des AVS interrogées en Île-de-France, Enquête octobre 2017 – janvier 2018, Région francilienne, France

⁴ Graphique 3, Répartition des AVS selon le mode d'accession à l'emploi

A cette chaîne de pénibilité physique, selon les AVS, vient se greffer la pénibilité psychique relevant des expériences douloureuses vécues : **sentiment d'isolement** qui expose fortement aux souffrances dans des contextes parfois humainement et socialement difficiles, situations professionnelles complexes entraînant des choix difficiles au détriment de leur propre santé et sécurité, (**68 %**). Les **discriminations raciales** qu'elles subissent en tant qu'immigrées originaires de l'Afrique subsaharienne, (**78,7%**), **le manque de reconnaissance et de valorisation du métier** ainsi que **leurs rôles dans la prise en charge de la dépendance** du fait d'un regard condescendant de la société en général, certains bénéficiaires, voire des dirigeants des structures employeurs (leurs patrons), **la charge psychologique** entraînant pour les sujets concernés stress, insomnie, fatigue, angoisse, dépression...(72 %).

Selon les avis recueillis dans l'enquête (**82, 5 %**), tout ce qui précède ne semble pas préoccuper les associations employeurs qui, pour les AVS ont carrément abandonné leur première mission aux ambitions sociales et humanitaires inscrites dans l'Economie Sociale et Solidaire, pour migrer en une logique de sociétés capitalistes avec la poursuite des gains à tout prix, comme toutes les autres organisations à but lucratif.

Quelles actions envisagent les AVS pour faire bouger les lignes quant à l'amélioration de leurs conditions de travail ?

Les initiatives menées par ces actifs dans le but de protéger leurs droits restent minces. En effet, aucune d'entre ces AVS n'a adhéré à une association de défense des droits des femmes et seulement 7,7 % d'entre celles-ci ont pu s'inscrire dans un syndicat de travailleurs. La majorité des AVS (**53,6 %**) n'en connaissent pas, d'autres estiment que les actions de telles associations ne leur seraient d'aucune aide, au contraire, elles sont de nature à les exposer à des sanctions voire à une perte définitive de leur emploi ; elles préfèrent consacrer le peu de temps dont elles disposent à vaquer à leurs multiples occupations (foyer, enfants, etc.)⁵

IV. CONCLUSION

Nous l'avons bien relevé, le département de Seine Saint-Denis regroupe à lui seul **22,9 %** des AVS interrogées. Pour la suite de la recherche, nous continuons des allers retours avec le terrain. Bien plus, nous voulons questionner les éventuelles réponses et limites des différents acteurs dans la prise en compte des conditions de travail difficiles dans l'exercice de l'aide et les soins à domicile, notamment en ce qui concerne le cas des femmes migrantes. Le silence, la méconnaissance des situations professionnelles inacceptables ou encore le faible respect des lois et règlements dans le secteur, l'insuffisance des missions de contrôle auprès des structures d'employeurs hors la loi... ne pourraient-ils pas devenir un facteur aggravant de vulnérabilités socioprofessionnelles dans le secteur et sources de plusieurs souffrances évoquées par les AVS interrogées ?

⁵ Graphique 7

BIBLIOGRAPHIE SUGGESTIIVE

I. OUVRAGES

AVRIL C. «Aide à domicile pour personnes âgées : un emploi-refuge - version préliminaire d'un chapitre paru dans E. Flahault (dir.), *L'insertion professionnelle des femmes. Entre contraintes et stratégies d'adaptation*, Presses Universitaires de Rennes, «Des sociétés », 2006, p. 207-217.

GOTMAN A. «Villes et Hospitalité : les municipalités et leurs "étrangers", Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 2004, 492 p. (dir.) *Le sens de l'hospitalité*.

HARRIS, J. et TODARO, M., « Migration, unemployment and development: a two-sector analysis », in *American Economic Review*, Vol.60, 1970, pp. 126-142.

LENDJA NGNEMZUE Ange Bergson, *Politique et émigration irrégulière en Afrique. Enjeux d'une débrouille par temps de crise*, Paris, Karthala, 2010, p. 21.

MAZZOCCHETTI, J. *Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique. A la croisée des regards*. Collection Investigations d'anthropologie prospective, Paris L'Harmattan, août 2014

II. REVUES ET RAPPORTS

BERGUES Hélène, « L'immigration des travailleurs noirs en France et particulièrement dans la région parisienne », in *Population*, n°1, 1973, p. 63.

BIT, «Migrations de main-d'œuvre, Nouvelle donne et enjeux de gouvernance», Conférence internationale du Travail 106e session, 2017. Rapport IV, première édition

GABAS, J. et COUSSY, J., *Migrations internationales : une option de sortie par défaut ?*, Banque Mondiale, 2007.

GUERIN-PACE, F. 2006, Sentiments d'appartenance et territoires identitaires, in *L'Espace Géographique*, T. 35/4, p. 298-308.

GUÉRIN-PACE F. et FILIPPOVA E. (Dir.), «Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités», Paris, La Tour d'Aigues, Ined-éditions de l'Aube, 2008, 276 p.

GUILMOTO, C. et SANDRON, F., *Approches institutionnelle de la migration dans les pays en développement*, 23^{ème} congrès général de la population, UIESP, Beijing, Chine, 11-17 octobre 1997.

LAMBERT Sylvie, «La migration comme instrument de diversification intrafamiliale des risques. Application au cas de la Côte-d'Ivoire », *Revue d'Economie du Développement*, Vol. 2, 1994.

SALAS, R., «L'analyse économique des conventions de travail », in *Revue Economique*, Vol. 40, n°2, 1989, pp.199-240.

SIMMONS Alan, «Mondialisation et migration internationale : tendances, interrogations et modèles théoriques », in *Cahiers québécois de démographie*, Vol. 31, n°1, 2002, p. 9.

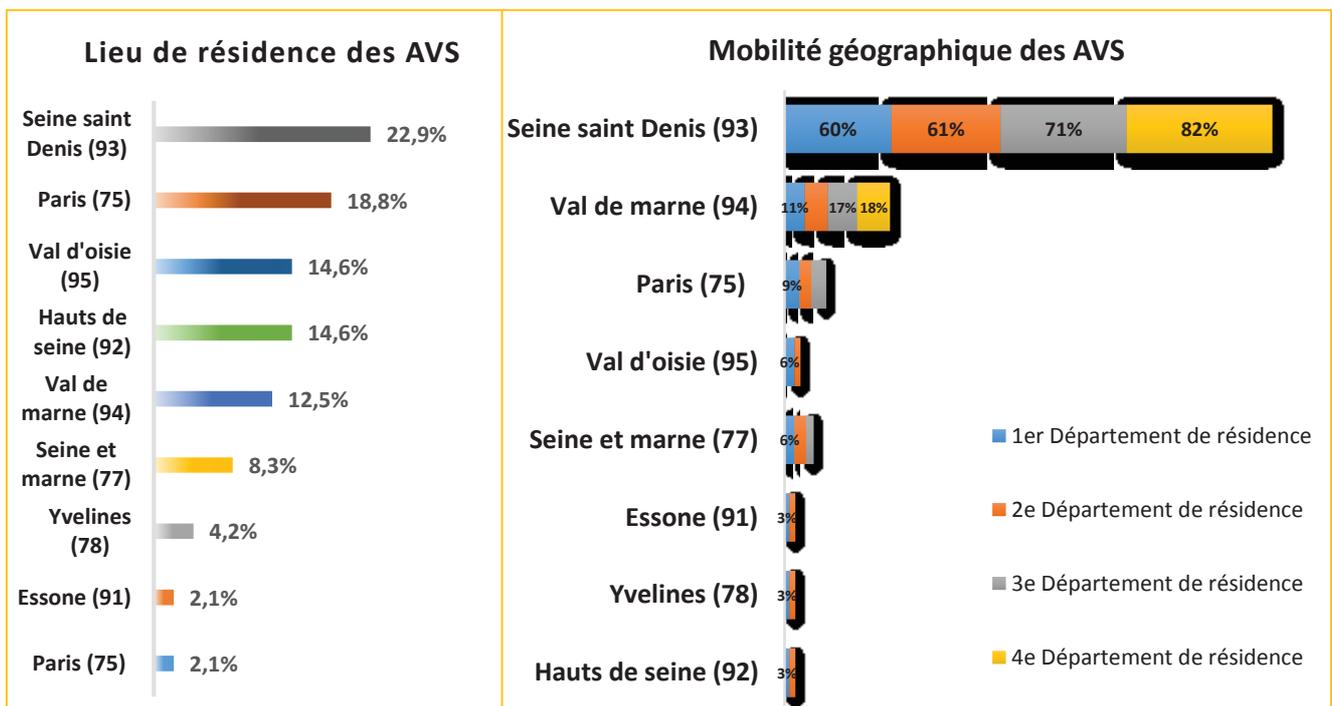
TIMERA, M. et GARNIER, J., « Les africains en France. Vieillesse et transformation d'une migration », in *Hommes et migrations*, n° 1286-1287, 2010, pp. 24-35.

YAPI-DIAHOU A., MANKA A FUBE H. «La ville, le migrant et l'intégration régionale ou l'intégration par le bas : expériences subsahariennes», SYLLABUS, revue scientifique interdisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure, série Lettres et sciences humaines. Numéro spécial, volume VII, N° 1, 2016, Yaoundé

AUXILIAIRES DE VIE SOCIALE EN SITUATION DE MIGRATION CONDITIONS DE TRAVAIL ET ANALYSES D'EXPERIENCES DES CAMEROUNAISES EN ÎLE-DE-FRANCE

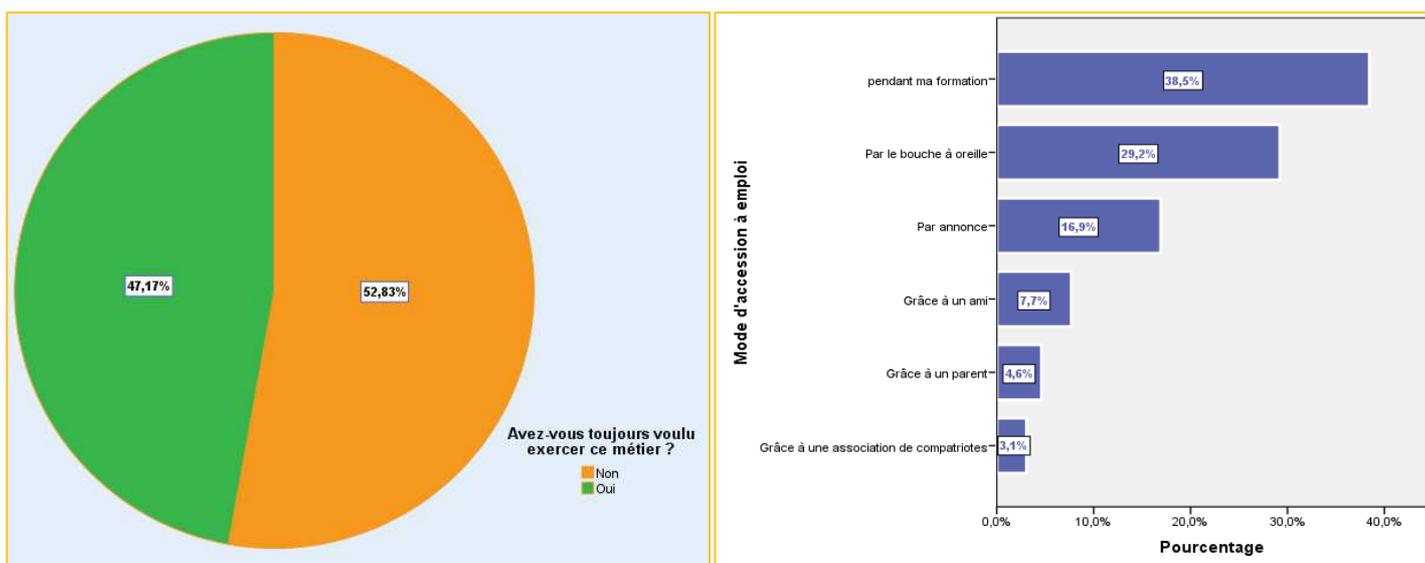
Annexes communication Journée d'Études

Graphique 1 : Lieu de résidence et mobilité géographique des AVS



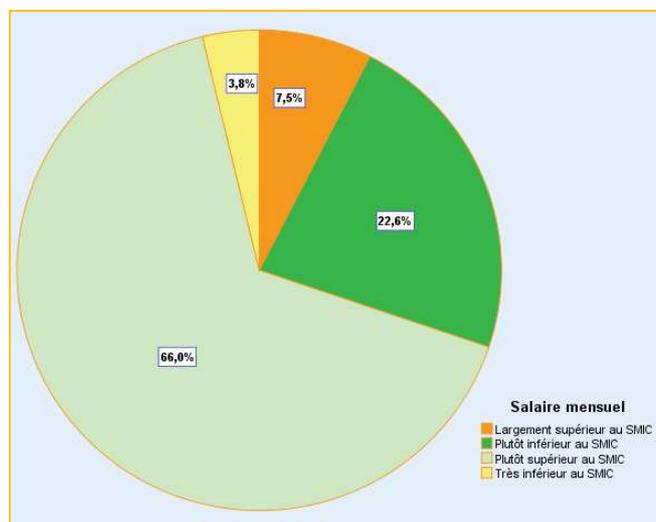
Source : Enquête AVS 2017-2018

Graphique 2 : Répartition des AVS selon le mode d'accèsion à l'emploi



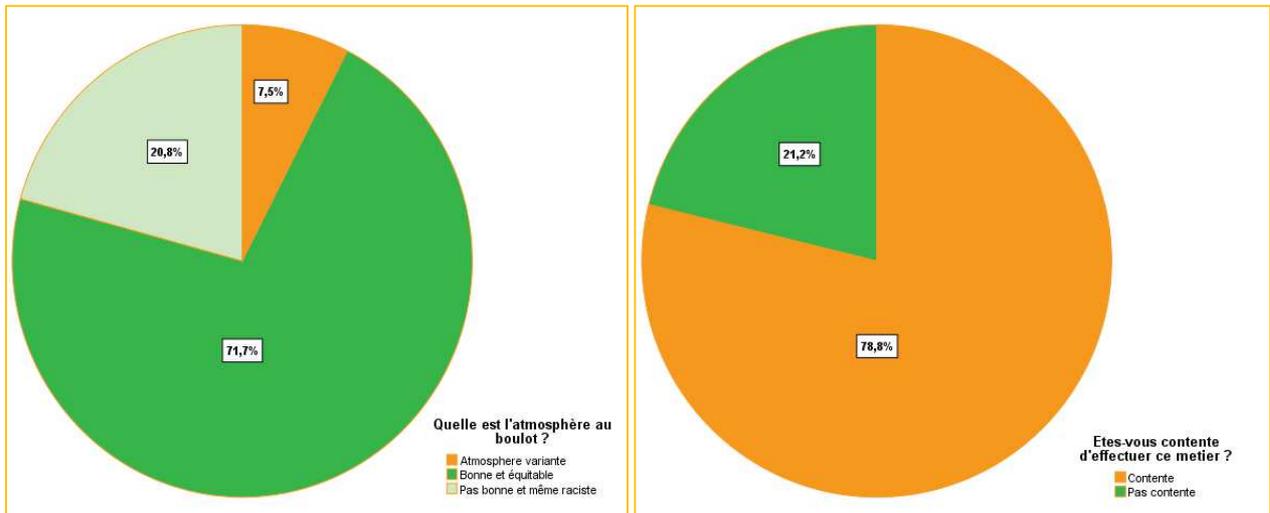
Source : Enquête AVS 2017-2018

Graphique 3 : Répartition des AVS selon la rémunération



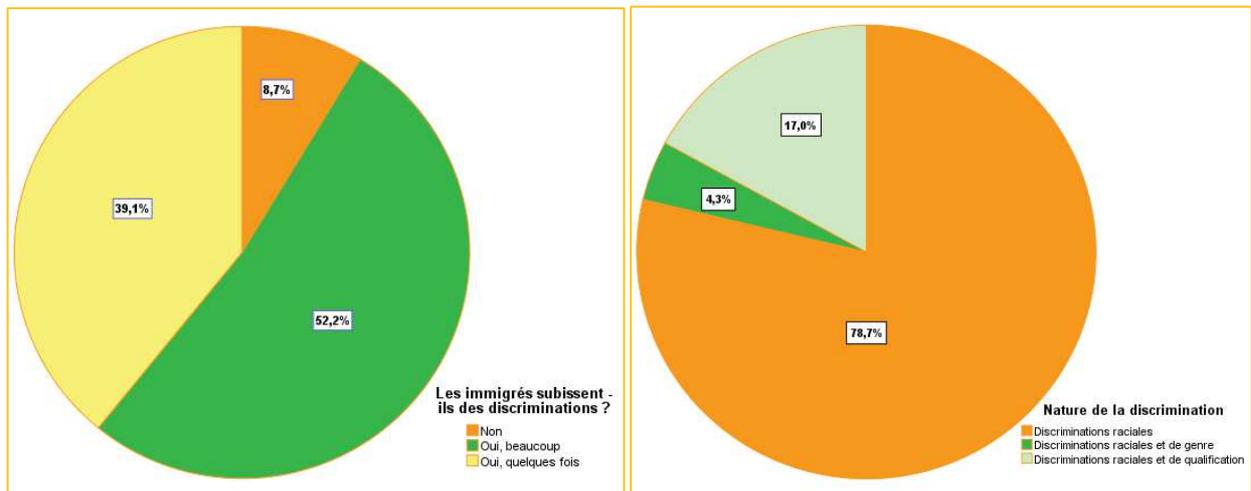
Source : Enquête AVS 2017-2018

Graphique 4 : Répartition des AVS selon leur appréciation du milieu de travail



Source : Enquête AVS 2017-2018

Graphique 5 : Répartition des AVS selon leur perception de discrimination au service



Source : Enquête AVS 2017-2018

Journée d'étude du 26 février 2020 à la mairie de Saint-Denis

Jean-Fidèle SIMBA

Doctorant et chargé de cours en sciences de l'éducation, EXPERICE, Université Paris 8

Axe 2 : travail et économie

L'invisibilité du travail des anciens MNA dans l'économie

Le travail est un objet de recherche historique qui est au cœur des politiques d'intégration des migrants et réfugiés en France, par l'école et la formation professionnelle. Les anciens mineurs non accompagnés (MNA) n'échappent pas à cette politique. Qu'est-ce que le travail ? Le travail, au sens économique usuel, est une activité rémunérée ou non, qui assure la production de biens et services. Avec le capital, le travail reste un facteur de production de l'économie. Les MNA sont employés et contribuent à l'activité économique en échange d'un salaire. Cependant, le travail des jeunes et leur apport dans l'économie sont rarement étudiés dans les migrations, du point de vue de l'emploi, du marché et de l'activité. Notre recherche s'y intéresse cependant afin d'explorer cette problématique à Paris, Île-de-France, dans l'économie formelle et informelle, dans une perspective pluridisciplinaire.

I – L'école face aux projets professionnels des MNA : du rêve à la réalité

Les MNA ont des projets de vie, leur construction en milieu associatif peut devenir déstabilisant et source d'incompréhensions avec les intervenants sociaux. Certains jeunes rêvent devenir avocats, pilotes, médecins, administrateurs, chefs d'entreprise, juristes, etc. Or ces professions demandent de longues études et un bon niveau de langue. Leur situation juridico-administrative à l'arrivée, socioéducative et scolaire, ainsi que les conditions d'orientation à l'école par le CIO pour apprendre et se former à ces métiers honorifiques et gratifiants sont incertaines, difficiles, voire impossibles, car entravées par de nombreux obstacles. Beaucoup de MNA arrivent en France à des âges proches de la majorité (15 à 17 ans). Ils ont des lacunes en français : ils doivent d'abord apprendre la langue. Le temps joue contre eux dans les apprentissages, notamment dans le suivi psychologique, l'obtention d'un titre de séjour, les autorisations de travail, les contrats de professionnalisation. Face aux réalités, les professionnels du champ social brisent souvent leurs rêves, afin de construire avec eux des projets professionnels de courte durée et réalisables. Face aux obstacles et incertitudes autour des projets utopiques ou tant rêvés, puis les réalités, les intervenants sociaux et les MNA sont obligés d'accepter les formations de relégation, par défaut, par contraintes :

« Quand leurs efforts leur permettent enfin d'être orientés en [CFA et] lycée professionnel, les jeunes n'ont pour choix que les places restantes. Ils ne sont pas prioritaires face aux collégiens – parmi lesquels se trouvent notamment les MNA confiés plus jeunes à l'ASE. Il leur faudra alors être sérieux et assidus dans une formation souvent par défaut, de relégation, qu'ils n'auront pas choisie. Si, par faute de place ou parce que leur niveau est insuffisant, certains n'ont toutefois pas cette "chance" d'intégrer une formation en voie directe, il est possible d'entamer un apprentissage. Mais, nouvel obstacle, la formation en alternance est cependant soumise à la délivrance d'une autorisation de travail. À la difficulté de convaincre un employeur s'ajoute celle d'une démarche administrative entravée¹, » et pour trouver des stages.

Arrivée en France à un âge proche de la majorité reste un gros obstacle pour les jeunes, ainsi que pour le travail social et l'intervention sociale. Beaucoup deviennent majeurs après quelques mois. Si des efforts sont réalisés dans la scolarisation des moins de 16 ans (obligation scolaire), les plus de 16 ans n'ont plus cette obligation, ils sont sur les listes d'attente de plusieurs mois, même si d'autres trouvent quelques places disponibles. Les formations qualifiantes se limitent aux métiers de relégation, par défaut ou contraintes en CAP et lycée professionnel, afin de travailler dans la sécurité privée, l'hôtellerie, la restauration, la cuisine, la charcuterie, la coiffure, l'esthétique, la livraison de marchandises, la pâtisserie, la boulangerie, les services à la personne, le nettoyage, etc. Mais les réalités ne sont pas les mêmes partout. D'autres jeunes migrants choisissent leurs formations. Le lieu d'accueil et d'orientation (LAO) de la Croix-Rouge à Taverny dans la Val-d'Oise apporte un témoignage :

« Grâce à un travail énorme sur leur projet professionnel, les résultats sont le plus souvent au rendez-vous : les jeunes ont un courage extraordinaire et, une fois sortis du 'purement scolaire', ils sont extrêmement motivés [...] Les filières de l'apprentissage sont très plébiscitées : bâtiment, boulangerie, esthétique... Nous avons différents partenariats avec des entreprises et les jeunes y sont très appréciés [...] ils ont désormais l'opportunité de construire un vrai projet professionnel [...] ². »

Les formations professionnelles autour de ces métiers et bien d'autres, plébiscitées par les MNA sont en fait des choix par défaut à la suite d'un dialogue constructif face aux réalités dans leur nouvel environnement. Après l'obtention des certificats et diplômes professionnels, ils cherchent un emploi, car ils poursuivent rarement leurs études en BTS et à l'université.

¹ Chalopin, C., « Les MNA ou l'intégration sous haute contrainte », Revue de l'enfance et de l'adolescence – Adolescence en exil : les parcours pluriels et singuliers des mineurs non accompagnés, n°96, Paris, Éres, 2019 http://ceie.unistra.fr/fileadmin/upload/CEIE/Seminaires_de_recherche/Les_MNA_ou_lintegration_sous_haute_contrainte_C._Chalopin.pdf

² Extrait de la page de présentation du LAO de la Croix-Rouge à Taverny. Sitographie : <https://www.croix-rouge.fr/Actualite/Un-lieu-d-accueil-et-d-orientation-pour-les-mineurs-isoles-etrangeurs-2101>

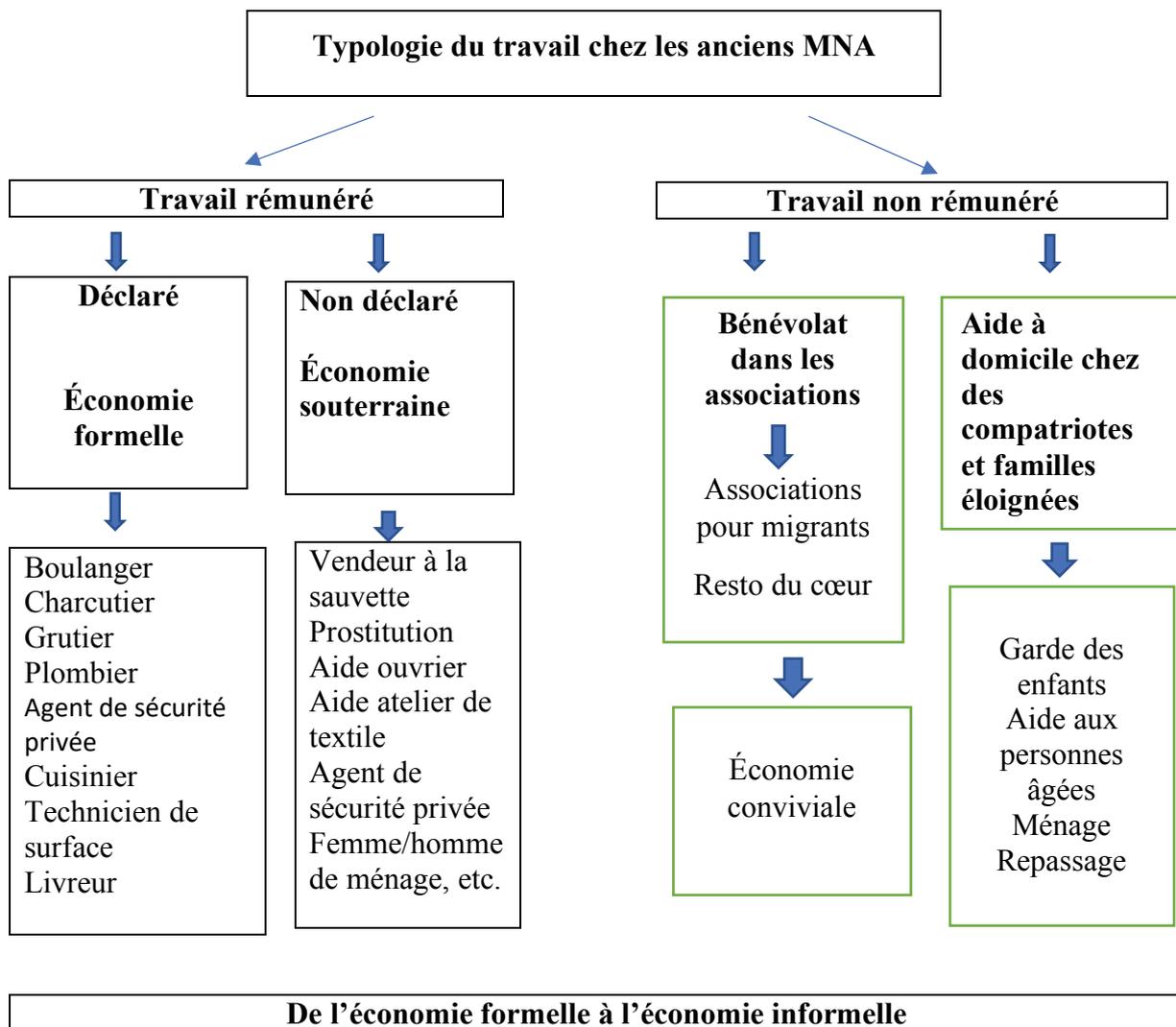
II – Un accès difficile à l’emploi face aux discriminations et la crise, et une contribution invisible à l’économie

La France traverse une longue crise économique et sociale qui contribue au chômage des anciens MNA. Cependant, pour en sortir, le travail en CDD ou en CDI pose la question de l’accès au travail. Certains jeunes trouvent du travail à l’issue des stages pratiques et entretiens en entreprises. Combien sont-ils ? Quelle est la part de leur contribution à l’économie nationale ? D’autres jeunes subissent des discriminations à l’emploi. « Ils rencontrent souvent de très grandes difficultés dans l’accès au marché du travail, dans l’évaluation et la reconnaissance de leurs connaissances ». À cela s’ajoutent les actes glottophobes (discriminations linguistiques). « Du fait de leurs accents, au début, ils ne parviennent pas à se faire comprendre. Même pour décrocher un emploi étudiant et précaire, bon nombre de MNA sont discrètement refusés parce qu’ils ont des mauvais accents pour convaincre les clients [...]»³. » Les intervenants sociaux apportent leur aide dans la recherche de l’emploi. Ils fournissent aux jeunes les coordonnées de certaines entreprises où les annonces venaient de paraître en ligne ou dans la presse. Mais les postes sont déjà pourvus lorsque les jeunes se renseignent pour déposer un curriculum vitae et passer un entretien. Pour soutenir les jeunes, il arrive à certains intervenants sociaux de téléphoner les mêmes entreprises, afin de soutenir les jeunes aux postes disponibles. En appelant pour eux, ce n’est pas un problème, car les entreprises demandent aux intervenants sociaux de passer avec les jeunes pour qu’ils réalisent des entretiens. Mais ils trouvent facilement du travail au téléphone pour les vendanges.

De ces discriminations, beaucoup choisissent le travail au noir (économie informelle, souterraine), alors que d’autres sont au chômage. Ils vendent des souvenirs dans l’espace public, aux abords des sites touristiques (Tour Eiffel, Cathédrale Notre-Dame, Montmartre, Disneyland-Marne-La-Vallée, etc.) Ils sont également sollicités à la sortie des magasins de BTP, très souvent par des ouvriers issus de l’immigration comme eux, en situation irrégulière. Beaucoup d’autres anciens MNA exercent dans le secteur informel qui échappe au regard ou à la régulation de l’État. Combien y sont-ils ? L’économie informelle prend des formes diverses. Les anciens MNA en font partie, de façon occasionnelle ou durable. Dans l’économie souterraine (activités criminelles telles que la traite des êtres humains), il existe des jeunes filles migrantes (nigériennes en grande partie, mais aussi camerounaises, ivoiriennes) dans la prostitution. Celles-ci gagnent difficilement leur vie et se mettent en danger.

³ Entretien du 24/05/2019 avec un intervenant social de l’association France Terre d’Asile à Paris.

Les migrants travaillant au noir sont exploités par des patrons et réseaux qu'ils défendent : pour eux, ils sont aidés. Et lorsqu'ils convertissent les salaires en euros à la monnaie de leurs pays d'origine, ils réalisent qu'ils gagnent mieux leur vie en France par rapport aux fonctionnaires et salariés du privé restés dans leurs pays. Les migrants apportent des aides financières (transferts de fonds) à leurs familles et financent des travaux dans leurs pays d'origine. D'autres utilisent l'argent gagné pour effacer les dettes contractées lors de la migration. Mais le travail des anciens MNA est, en outre, non rémunéré : le bénévolat en milieu associatif (économie conviviale) et l'aide à domicile chez des compatriotes et familles élargies.



III – Une intégration invisible des jeunes travailleurs dans l'espace urbain

Les anciens MNA travailleurs précaires font face à une intégration invisible, sur le marché du travail, ainsi que dans le logement. Certains sont en colocation, c'est une chance. Nombreux sont en foyers pour jeunes travailleurs très réglementés, où chacun à sa chambre, mais les parties communes (toilettes, douches, salles à manger, cuisine) sont partagées.

La chambre est réservée à une seule personne : le propriétaire. Les foyers interdisent la vie familiale, ils contribuent à l'isolement. Trouver un appartement personnel hors du foyer est difficile pour des jeunes ayant des contrats précaires. Les jeunes qui travaillent rencontrent aussi des difficultés lorsqu'ils n'ont pas de CDI. Cumuler des CDD, être payé en dessous du SMIC et le fait de ne pas avoir des avis d'impôt consistants freinent aussi l'accès au logement dans le privé. Le logement social est aussi conditionné et l'attente est très longue dans la région.

Conclusion

L'économie formelle est plus ou moins florissante chez les anciens MNA, mais elle est beaucoup impactée par des emplois précaires et le chômage, les frontières sociales et linguistiques. L'économie informelle est la plus importante et semble être en pleine expansion. De plus, cette économie est favorisée par le haut niveau de chômage et le temps libre. Mais le travail au noir reste une fraude vitale pour les anciens MNA, en France, et surtout dans leurs pays d'origine, du fait des transferts de fonds multiples, acquisitions matérielles et réalisations.

Bibliographie :

Gouyer, Hervé. « Délivrance d'une autorisation de travail aux mineurs et jeunes majeurs étrangers confiés à l'ASE - Argumentaire juridique », *Journal du droit des jeunes*, vol. 358-359-360, no. 8, 2016, pp. 43-48.

Krinsky, John, et Maud Simonet. « Dénis de travail : l'invisibilisation du travail aujourd'hui Introduction. Introduction », *Sociétés contemporaines*, vol. 87, no. 3, 2012, pp. 5-23.

Naiditch, Claire, et Radu Vranceanu. « Transferts des migrants et offre de travail dans un modèle de signalisation », *Revue d'économie politique*, vol. vol. 118, no. 4, 2008, pp. 513-540.

Simba, Jean-Fidèle. Mutations, conflits et éducation dans le phénomène migratoire des mineurs non accompagnés à Paris, Île-de-France. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université Paris 8, 575 p. (soutenance avant l'été 2020).

Weber, Florence. *Le travail au noir : une fraude parfois vitale ?* Éditions Rue d'Ulm, 2008.

ZOUGBEDE Emeline

Sociologue associée au laboratoire CERLIS (UMR 8070) / Université Paris Descartes

Affiliée à l'IC-Migrations (2019-2022)

Présentation

Ma thèse, à la croisée d'une socio-anthropologie des migrations et d'une anthropologie politique, a traité des situations d'emploi de travailleurs migrants sans-papiers, originaires de la vallée du fleuve Sénégal et vivant dans la région parisienne. Elle en a exploré les logiques économiques et politiques, lesquelles loin d'être concurrentes, sont complémentaires. Les politiques migratoires à l'endroit du séjour et du travail des étrangers, évoquant un droit subjectif, en viennent à autoriser et à absoudre les dérèglementations croissantes des marchés du travail français, particulièrement en termes de flexibilité et de précarité. Dans cette optique, ma thèse s'est attachée à montrer comment s'articulent la fragmentation des statuts d'emploi et celle des statuts juridiques, comment s'agissant de l'emploi des migrants sans-papiers, elles ne peuvent être pensées l'une sans l'autre. Suivant une pensée foucauldienne, l'imbrication de logiques économiques et politiques m'a ainsi autorisé à penser l'accentuation d'un gouvernement des corps. Ce gouvernement des corps s'inscrit dans un dispositif d'action publique qui n'est autre que celui de l'admission exceptionnelle au séjour par le travail que décrit la circulaire du 28 novembre 2012, dite circulaire « Valls ».

Dans mes travaux de recherche actuels, je continue à traiter ces questions. M'intéressant davantage aux manières dont sont travaillées certaines catégories de l'action publique, et particulièrement celle du travailleurs sans-papiers, je mène depuis près de trois ans une ethnographie des mobilisations collectives de travailleurs sans-papiers soutenues par la CGT. D'une part, j'interroge les possibilités de telles mobilisations au regard du cadre législatif relatif à la régularisation par le travail en portant une attention aux caractéristiques sociales des acteurs concernés et questionne l'usage de la législation relative au travail comme arme dans la revendication de la régularisation. D'autre part, par cette ethnographie détaillée qui investit différents espaces d'énonciation des controverses sociojuridiques relatives au travail des sans-papiers mais aussi à l'asile (qu'elles soient celles des sans-papiers, des associations et syndicats, des employeur·se·s, des institutions et des administrations comme la préfecture ou encore l'inspection du travail), j'analyse les processus de négociation à l'œuvre, notamment autour des normes autorisant des interprétations, voire des formes de détournement, du cadre législatif, à la fois saisies chez les grévistes et leurs soutiens, mais aussi chez les agent·e·s de la préfecture de Paris. Par cette recherche, je m'intéresse donc aux formes d'engagement et de repolitisation de la question migratoire par les acteurs eux-mêmes, mais aussi aux processus de conversion, de transfert et de négociation qui peuvent se faire dans un cadre syndical et militant, mais aussi public et qui participent de la remise en cause de dispositifs de contrôle des mobilités humaines.

Eléments d'analyse d'une mise au travail des sans-papiers subsahariens : les dispositions singulières des rapports d'emploi

Je commencerai par quelques précisions méthodologiques. Principalement originaires de la vallée du fleuve Sénégal (soit une région située entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal), la population d'enquête est constituée d'hommes. Majoritairement issus du monde rural, ils sont peu, voire pas, alphabétisés. Agriculteurs, éleveurs, petits commerçants venus au motif du travail, ils sont entrés en France dans les années 2000 et les années 2010, soit par la voie aérienne après obtention d'un visa Schengen, soit en traversant les mers et les déserts. Arrivés en France, la très grande majorité d'entre eux vit dans les foyers de travailleurs migrants de la région parisienne. Concernant leur activité du travail, ils sont le plus souvent employés aux postes de manoeuvres dans les secteurs du BTP, d'agents d'entretien pour le nettoyage industriel, plongeurs et/ou commis de cuisine dans le secteur de la restauration et manutentionnaires dans celui de la logistique.

Pour terminer sur les aspects méthodologiques, j'ajouterai que cette intervention s'appuie sur deux principales enquêtes ethnographiques. La première a été conduite entre mars 2011 et juin 2014 au sein d'une association de quartier, située dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. J'y animais des ateliers de français auprès d'un public d'« apprenant·e·s ». Quant à la seconde enquête, c'est une enquête que je mène depuis janvier 2013 à la permanence syndicale des « Travailleurs sans-papiers » de l'UD-CGT de Paris. Il s'agit d'une permanence pour le montage des dossiers de demande de régularisation au titre du travail. Enfin, c'est à partir de ces deux enquêtes ethnographiques que j'ai conduit une trentaine d'entretiens avec des travailleurs sans-papiers pour mon doctorat.

Au regard de ce qui vient d'être énoncé, l'objet de cette intervention va porter sur une partie de mes travaux de recherche. On s'intéressera aux migrations de travail de migrants subsahariens sans-papiers dans la région parisienne. La description de ces migrations, à travers celles des situations et des rapports à l'emploi qu'elles fondent, nous permettra de saisir quelque chose qui semble faire système et qui s'inscrit dans un certain utilitarisme migratoire, que les moyens d'accès aux marchés du travail français, les formes de mise au travail des migrants rencontrés, ainsi que les moyens qui permettent ou non la légitimation de leur place au sein de ces marchés du travail, et plus largement en France, conditionnent.

« Alors j'ai essayé comme tout Africain, comme tout émigré pour venir aussi, pour tenter ma chance »¹

Les migrations observées vers la France ont pour motif principal la recherche d'un travail, soit l'accès au salariat moderne. Principalement éleveurs et agriculteurs dans leurs pays d'origine, les migrants rencontrés ne disposent pas d'argent. C'est ce que d'autres, comme Cilly, un Malien de 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien, ont affirmé : « *Chez nous, on travaille pas. C'est pour nous-mêmes* ». Cilly ajoutera au cours de notre entretien : « Oui, si on a besoin d'argent, on vend un bœuf ou bien un mouton ». On peut faire ici une distinction des différents sens donnés au travail. Dominique Schnapper définit le travail comme : « *L'occupation journalière à laquelle l'homme est*

1 Koly, Malien, 31 ans et sans emploi au moment de l'entretien.

condamné par son besoin et à laquelle il doit en même temps sa santé, sa subsistance, sa sérénité, son bon sens et sa vertu peut-être » (2007, p. 137). S'il apparaît que dans leur pays d'origine les migrants rencontrés vivent d'une économie de subsistance, cette économie est en péril : « *Parce que là-bas, y a que l'hivernage. Bon donc tu vas cultiver [pendant l'hivernage]. Y a pas de pluie, ça fait des années qu'il y a pas de pluie. C'est pas bon. C'est pour ça que je suis venu* » [Siradji, Malien, 34 ans, employé de mairie en Seine-Saint-Denis en CDI et régularisé au titre du travail au moment de l'entretien]. Aussi, et notamment du fait de l'interpénétration de logiques économiques capitalistes avec une économie domestique (notamment du fait aussi d'une faiblesse (relative) de l'économie de subsistance ; Meillassoux, 1975), le travail au pays finit par donner peu de moyens de subsistance, moins de sérénité et peut-être même plus de vertu. Causes et conséquences, les flux migratoires vers la France deviennent essentiels dans la reproduction et production sociale des groupes familiaux et villageois, permettant l'engagement dans des rapports monétaires : « *Par rapport aux galères au pays [au Mali], tu peux pas rester vivre là-bas. Tu peux pas vivre avec ton père qui a 70 ans, 75 ans ou bien 80 ans. Ton père, il va aller travailler et toi, tu vois ça. C'est pas possible. Du coup, il faut qu'on vive ici pour gagner notre vie et pour ces crises [assurer une retraite à ses parents notamment]* » [Koly, Malien, 31 ans et sans emploi au moment de l'entretien].

La migration de travail comme horizon économique et social

Mais encore. Considérant : « [...] *l'agent économique [...] comme le produit de conditions historiques tout à fait particulières* » (Bourdieu, 2003, p. 85), c'est également la transcription d'un *habitus économique* qui intervient ici. Si Bourdieu a examiné les conditions d'émergence et d'acquisition de cet habitus au sein de la société algérienne, habitus qui a exigé selon lui une véritable conversion et a transformé aussi bien le sens du travail que les habitudes temporelles et les stratégies sociales de reproduction, il y a vu un : « [...] *nouveau sens imparti au travail avec la « découverte » du travail salarié et la dévaluation corrélative des activités agricoles [...]* » (ibid., p. 85). Alors, il semblerait qu'au pays, on ne travaille pas. « *Je travaille avec les vaches, c'est pas un travail de travailler avec les vaches. [...] J'ai fait six mois comme ça. [...] Moi je me suis dit qu'il faut que je vienne en France* », lâche Souanding, un Malien, de 22 ans et sans emploi au moment de l'entretien. De deux choses l'une. La première est qu'il y a une réelle dévaluation des activités agricoles comme les propos de Souanding, ou encore ceux de Cilly évoqués plus haut, le sous-tendent. La deuxième s'illustre dans la suite de l'entretien avec Souanding : « *Par exemple si j'étais au village, j'ai rien à faire. Bon je travaille avec des vaches seulement. Bon lui il [son frère] travaille ici [en France]. Il s'occupe de la maison, l'argent tout le nécessaire pour avoir tout ça, comme ça* ». Ce qui s'inscrit ici en filigrane, c'est que parce qu'elle autorise le travail salarié et donc l'accumulation de numéraire nécessaire à la subsistance des groupes familiaux, la migration est ce qui fait l'homme : « *T'as des responsabilités. Par exemple, si ta famille ils n'ont pas le moyen, c'est à toi de prendre ta famille en charge, si t'es un homme* » [Koly, Malien, 31 ans et sans emploi au moment de l'entretien]. Dans ces sociétés, le statut de migrant devient recherché et hautement valorisé². La migration permet ainsi, à travers l'accumulation de numéraire qu'autorise le

2 Mahamet Timéra (2001) fait le constat que : « *Dans les migrations Sud-Nord, les jeunes hommes occupent une place prépondérante. Leur irruption dans l'espace public dépasse largement le cadre des pays du Sud et déborde dans les espaces des pays du Nord. Une des manifestations patentes de cette présence réside aussi dans leur mobilité qui traduit notamment une démarche conquérante de nouveaux mondes* » (p. 37). L'auteur appréhende alors ces migrations autant dans : « [...] *l'analyse du sens des projets migratoires que dans leur fonction de consécration sociale et de modalité d'entrée dans l'espace public* » (p. 38).

travail salarié, la reproduction et production des groupes familiaux et villageois. De là, la migration vers ailleurs, et ici la France, est le seul horizon économique et social escompté.

Le travail, paramètre essentiel dans la définition des situations migratoires

Comme l'a souligné ailleurs Mahamet Timéra (1996), le travail constitue le paramètre essentiel dans la définition des situations migratoires. Il l'est à plus d'un titre. Tout d'abord, il constitue le motif principal des départs vers la France : on migre pour trouver un travail salarié. Ensuite, durant le séjour en France, c'est lui qui viendra légitimer la présence. Un soir de février 2013, Cilly, un Malien de 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien, m'appelle pour me dire « Bonsoir ». Après quelques échanges cordiaux au sujet de la famille, Cilly tient à s'entretenir avec moi au sujet de Diaye (*de nationalité malienne, 25 ans et sans emploi au moment de l'entretien*), qui est depuis peu de retour d'Italie et revient aux ateliers de français. Cilly m'alerte : Diaye est un voyou, ce « petit » est « dangereux ». Il le sait car il le connaît depuis le Mali. Puis, Cilly appuie ses propos : Diaye mange et ne cherche pas de travail. Cilly tient à le faire savoir, à le rappeler : Diaye ne semble pas avoir sa place ici. Si on peut mettre ces propos en dialogue avec les discours politiques qui prône une immigration « choisie » plutôt que « subie », ils assistent également *une saturation relative des mécanismes de solidarité communautaire devant les difficultés et les entraves persistantes aux projets de sédentarisation et/ou d'intégration des migrants rencontrés* (Timéra, 1997). Dans cette veine, le chômeur est illégitime et le retraité anachronique (Timéra, 1996). Aussi, se dégage-t-il un rapport à l'emploi particulier. Il faut être en emploi et ce quelqu'en soit le travail :

« Ouais aussi ça dépend, parce que si tu as pas les papiers, t'as pas le choix donc [de l'emploi] »
[Karounga, Malien, 35 ans et agent d'entretien dans le secteur du nettoyage en CDI au moment de l'entretien]

La famille et le foyer : des marchés du travail segmentés qui forment l'horizon total du travail

Deux tactiques permettent aux migrants sans-papiers rencontrés, et donc sans autorisation de travail, d'être en emploi. La première consiste à se faire faire au marché noir un faux titre de séjour français ou européen, voire une carte nationale d'identité française, moyennant quelques centaines d'euros. Mais, un décret du 11 mai 2007, [*relatif aux autorisations de travail délivrées à des étrangers, à la contribution spéciale due en cas d'emploi d'un étranger dépourvu d'autorisation de travail et modifiant le code du travail,*] qui vise à faire vérifier systématiquement les titres de séjour présentés à l'embauche à la préfecture, a eu pour conséquence de réduire les marges de manœuvre d'accès à l'emploi pour les sans-papiers par la présentation d'un faux titre de séjour. Cette législation a ainsi favorisé la multiplication des emplois sous alias, soit avec le titre de séjour « emprunté », « loué » à un tiers ; ce qui constitue la deuxième tactique. Ensuite, les migrants rencontrés sont en emploi le plus souvent par cooptation : « *Je crois qu'il travaille parce que lui, son papa, il est ici [en France]* » [Cilly, Malien, 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien]. Ce que veut ici dire Cilly, c'est que la famille tient lieu de marché du travail et de manière plus large, le foyer :

« Il faut que quelqu'un te fasse rentrer [dans son entreprise]. Par exemple, je te connais. Du coup, tu peux dire à ton patron que oui tu me connais, que je suis gentil. Que je suis comme ça, que je suis travailleur. Si tu vas en vacances, tu peux lui dire [au patron] que je vais te remplacer. Bon si je travaille pendant un mois ou deux mois [en remplacement], peut-être que ton patron va accepter que je continue. C'est comme ça que les gens travaillent. Sinon, c'est pas facile » [Tiecoura, Mauritanien, 25 ans et employé de marché en CDI au moment de l'entretien]

C'est dire, et selon la formule de Roger Waldinger, que : « [...] *les employeurs recrutent essentiellement dans les réseaux de parents et d'amis de leur propre main-d'œuvre* » (1993, p. 18). En outre, si la famille tient lieu de marché du travail, c'est un marché du travail spécialisé. Les propos de Tiecoura ci-dessus le soulignent. Employés sur un marché du travail dit secondaire caractérisé par des formes d'emploi précaires et instables, les migrants rencontrés occupent bien souvent les mêmes postes dans les mêmes secteurs d'activités : ils sont manœuvres pour le BTP, agents d'entretien dans le nettoyage, manutentionnaires dans le secteur de la logistique, et plongeurs et/ou commis de cuisine dans la restauration ; on pourrait y ajouter les secteurs de l'agriculture, de la confection et des services à la personne. Je n'insisterai pas sur les formes d'emploi occupées car celles-ci sont plutôt caractéristiques des secteurs d'activités. Dans la restauration et le nettoyage, nous trouvons des embauches en CDI et en CDD, dans le BTP et la logistique, majoritairement des missions intérim.

On peut dégager ici un deuxième type de rapports à l'emploi : des secteurs et postes particuliers forment l'horizon des possibles. Aussi, le rapport à l'emploi n'est-il premièrement fonction de ce qu'on pourrait appeler, à la suite d'Alexis Spire (2005), une « carrière de papiers ». « Sans-papiers », ils n'ont d'autres choix. On conviendra alors avec François Brun (2004) que la place des « sans-papiers » sur le marché du travail n'a rien d'aléatoire et répond de logiques économiques visant la mise en place de nouvelles formes de mise au travail et la création d'un infra droit.

Légitimer sa présence, légaliser son séjour

Nous l'avons dit, le travail constitue le paramètre essentiel dans la définition des situations migratoires. Aussi, y a-t-il plus qu'une injonction à travailler qui détermine l'emploi et les rapports à l'emploi. C'est également une question de légitimité qui intervient. L'occupation d'un emploi permet de se rendre légitime aux yeux de la famille restée au pays, des groupes sociaux qui se constituent en migration, et de la société d'accueil. En outre, c'est aussi ici qu'intervient une question de légalité. La saturation relative des mécanismes de solidarité communautaires évoquée plus haut, si elle est en partie fonction des discours politico-médiatiques sur une immigration considérée comme « subie », elle participe encore de formes de concurrence entre réguliers et irréguliers. L'irrégulier parce qu'illégal en devient clandestin aux yeux des autres : « Si tu veux, le souci, c'est la carte [de séjour]. Quand tu as la carte, tu fais tout. [...] Mais quand tu n'as pas la carte, tu n'as pas le choix. Y a même des personnes qui te disent jamais « Bonjour ». Du coup, je crois que si tu as la carte je crois ça aussi c'est le respect » [Cilly, *Malien, 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien*]. Aussi, le projet migratoire en vient-il à se reconfigurer demandant à termes la régularité des situations administratives observées.

Les politiques migratoires à l'endroit du séjour et de l'emploi des étranger·ère-s, évoquant un droit subjectif, en viennent à autoriser et à absoudre les déréglementations croissantes du marché du travail, particulièrement en termes de flexibilité et de précarité. Aussi, certaines dispositions législatives abondent-elles dans ce sens. C'est ainsi que paradoxalement le dispositif inscrit dans la circulaire du 28 novembre 2012, *relative à l'admission exceptionnelle au séjour pour des étrangers sans titre*, permet, d'une part, une régularisation du séjour par le travail et participe d'une certaine façon à la régulation de certains secteurs d'activité par la régularisation des situations administratives des salarié·e-s de ces secteurs. D'autre part, cette circulaire fait dépendre une partie du processus de régularisation aux employeur·se-s en exigeant la preuve d'une ancienneté dans

l'emploi par la production de bulletins de salaire et la présentation d'une promesse d'embauche sous la forme du Cerfa n°15 186*03, comprenant une taxe due à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration ; pièces que l'employeur·se doit fournir à sa/son salarié·e.

Et parce que le titre de séjour délivré est soumis au respect de la promesse d'embauche par la présentation de bulletins de salaire valant pour preuve et pièces cardinales des dossiers, on ne peut que souligner une certaine aliénation au travail et une aliénation du travail qui demande à être pour pouvoir s'inscrire et se maintenir dans les registres de la légitimité et de la légalité qui sont seuls à pouvoir absoudre la présence en France et deviennent les symboles d'une migration réussie.

La grève du travail : une manière de lutter pour de nouveaux rapports à l'emploi

Mais contre l'accès au séjour et à l'emploi en France aliénant, certains travailleurs sans-papiers, se mobilisent, contestant ce vieil utilitarisme migratoire que décrit Alain Morice (2001) :

« [...] cette propension qu'ont les sociétés à régler la question migratoire sur l'intérêt (ou le désavantage) escompté des étrangers qu'elles font ou laissent venir, principalement sous le rapport de la force de travail fournie. Une fois surgi sur la scène publique, cet utilitarisme se présente comme une somme d'anticipations et de conclusions alternativement favorables et hostiles à l'immigration, qui donnent l'impression d'une doctrine pragmatique débouchant sur une gestion « au jour le jour », et parfois injuste » (p. 44).

Dans leurs mobilisations collectives, qui prennent appui sur le grand épisode de grèves de 2008-2009 qui a vu plus d'un millions de travailleurs sans-papiers appuyer massivement sur les contradictions entre les politiques migratoires et leurs situations d'emploi, les travailleurs sans-papiers revendiquent leur droit au travail et au séjour. Par ce biais, et mettant quelque peu au pied du mur certaines préfectures, acculées par les inspections du travail, et qui se voient donc dans l'obligation de régulariser les situations administratives pour régulariser l'activité du travail, la question du travail des étrangers en France fait débat. Par ces mobilisations, les travailleurs sans-papiers tendent à repolitiser le débat public sur une immigration économique et s'inventent d'autres rapports à l'emploi :

« Euh bon en même temps, après [la grève], il nous parlait de formations. Je sais pas quelle formation qu'on va faire. Bon, moi je préfère avoir mon métier parce que quand tu n'as pas ton métier, je sais que, après, ici en France, si tu n'as pas de métier, c'est trop difficile de travailler pour toi. Parce que quelqu'un ne peut pas toute la vie travailler manoeuvre. Manoeuvre, c'est toi qui travaille plus, travaille plus que tout le monde. C'est toi qui n'es pas respecté plus que tout le monde. Donc ça c'est pas des bons métiers. Je préfère avoir mon métier. Après je laisse le manoeuvre » [Salif, *Sénégalais, 31 ans, travailleur intérimaire et régularisé au titre du travail au moment de l'entretien*].

À travers leurs mobilisations collectives, les travailleurs sans-papiers ouvrent un nouvel horizon des possibles que de nouveaux rapports à l'emploi permettent.

Bibliographie

- Bourdieu Pierre, 2003, La fabrique de l'habitus économique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 150, n°1, pp. 79-90.
Brun François, 2004, Sans-papiers, mais pas sans emploi. *Plein droit*, vol. 2, n° 61, pp. 8-12.
Meillassoux Claude, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, L'Harmattan.

Morice Alain, 2001, « Choisis, contrôlés, placés » - renouveau de l'utilitarisme migratoire. *Vacarme*, n°14, pp. 56-60.

Schnapper Dominique, 2007, *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris, Gallimard.

Spire Alexis, 2005, *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset.

Timéra Mahamet, 1996, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala.

Timéra Mahamet, 1997, L'immigration africaine en France : regards des autres et repli sur soi. *Politique africaine*, n°67, pp. 41-47.

Waldinger Roger, 1993, Le débat sur l'enclave ethnique : revue critique. *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 9, n°2, pp. 15-29.

Des travailleuses du sexe chinoises réclament leur “droit à la ville”

Hélène Le Bail, chargée de recherche au CNRS, Sciences Po-CERI, Institut Convergences Migrations

Au tournant du 21^{ème} siècle, quelques migrantes chinoises ont commencé à vendre des services sexuels à Paris dans le quartier de la rue Saint Denis, mais aussi dans des quartiers qui n'étaient pas des lieux connus de prostitution tels Belleville et la Porte de Choisy. Ces deux quartiers relèvent de mairies socialistes qui mettent en avant leur diversité à la fois sociale et culturelle. Toutefois, les deux mairies des 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements développent des politiques plutôt répressives lorsqu'il s'agit de traiter de la question des travailleuses du sexe (ainsi que d'autres populations ou activités stigmatisées) dans les espaces publics.

Aujourd'hui les estimations amènent à considérer les femmes chinoises dans la région parisienne comme un des principaux groupes de nationalité parmi les travailleuses du sexe, aux côtés des Européennes de l'Est, des Nigérianes et des Latino-américaines¹. Elles sont en effet particulièrement visibles dans ces quartiers où il n'y a pas, ou très peu, d'autres personnes se prostituant. Les femmes chinoises travailleuses du sexe sont marginalisées à la fois dans la société française et parmi la population issue de l'immigration chinoise. La plupart est en situation irrégulière au regard du statut de résidence, fait face à une grande précarité financière (souvent endettée à leur arrivée) et vit dans des logements collectifs instables. Elles ne parlent pas français et leur activité est elle-même stigmatisée. Elles n'ont par ailleurs pas accès à tous les réseaux de logement et de travail des immigrés chinois. Elles n'appartiennent pas aux principaux groupes d'immigration, celui des Wenzhou, mais viennent de régions d'où l'émigration est un phénomène plus récent et moins organisé en réseaux (Cattelain *et al.* 2005). Beaucoup s'engagent dans la prostitution parce qu'elles ne trouvent pas de travail dans le “marché chinois” de Paris ou ne trouvent que des emplois où elles sont exploitées du fait de leur situation de résidence irrégulière (Lévy, Lieber, 2009; Lévy 2012; Le Bail 2017).

Précarité, stigmatisation, ces femmes migrantes sont de plus, ou de ce fait, victimes de nombreuses formes de violences. D'une part, comme toutes les travailleuses du sexe migrantes, elles sont exposées aux violences physiques et sexuelles (voir l'enquête de l'ONG Médecins du Monde, 2011)². Mais la violence

¹ La plupart des acteurs et publications font référence aux mêmes chiffres diffusés par l'OCRTEH et qui sont basés sur les données de la police (affaires de proxénétisme et arrestations pour racolage). Voir aussi Mainsant 2014. Selon l'ONG Médecins du Monde, qui a un programme de prévention auprès des femmes chinoises travailleuses du sexe depuis 2004, le nombre de femmes chinoises à Paris serait passé de 300-400 personnes en 2005, à plus de 600 en 2010 et plus de 1000 en 2015 (Médecins du Monde, rapports d'activités du programme *Lotus Bus*, 2005-2015, non publiés).

² Parmi les personnes sondées, 38% avaient été victimes de viol pendant leur activité, 23% victimes de séquestration, et 17% de menace de mort. 86% avaient répondu avoir été victime au moins d'une forme de violence. Médecins du

ne vient pas que des faux clients ou autres criminels mais du fait de la répression de leur activité. Les travailleuses du sexe chinoises ont été la cible d'opérations de police appliquant la loi de pénalisation du racolage, entre 2003 et 2016³, mais aussi d'opérations de contrôle d'identité une fois que le délit de racolage fut aboli en 2016.

Dans un contexte où les opérations de police étaient considérées comme abusives et donc comme des violences par les associations soutenant ces migrantes chinoises, ces femmes ont commencé à se mobiliser elles-mêmes (Le Bail 2015). Elles ont commencé à contester le traitement fait de leur présence, à demander à être reconnues comme usagères légitimes de l'espace public et comme victimes, plus que source d'insécurité.

Une (vaine) tentative de redéfinir la diversité locale

Fin 2014, un groupe de travailleuses du sexe chinoises ont créé un collectif *Les Roses d'Acier* (Roses d'Acier 2016 ; Le Bail 2015, 2017). Un de leurs objectifs était de trouver un moyen de dialoguer avec les habitants du quartier afin de se faire mieux connaître et dans l'espoir que ces derniers déposent moins de plaintes contre elles. Ces plaintes des riverains sont en effet supposées être la raison du soutien des mairies aux opérations de police dans les quartiers. En mai 2015, le maire du 19^{ème} arrondissement avait organisé une réunion de quartier à Belleville sur la question de la prostitution chinoise. Il avait alors déclaré : "La prostitution met en danger la belle diversité de Belleville" (notes de terrain). Il considérait que la prostitution était incompatible avec ce quartier familial. Il sous-entendait dans son discours que la "belle diversité" – à la fois diversité sociale et héritage des nombreuses vagues d'immigration – était certes l'identité du quartier, mais aussi un défi et que la prostitution mettait à mal un fragile équilibre. Autrement dit, les travailleuses du sexe, qui n'étaient bien sûr pas invitée à la réunion, ne pouvaient pas être incluse dans la définition de la diversité. Belleville, quoiqu'encore assez populaire, est un quartier en voie de transformation et de gentrification. Nombre de travaux de recherche ont montré comment la transformation de quartiers populaires repose souvent sur des discours autour du cosmopolitisme (de la diversité en France) et tendent à définir quelles sont les différences *acceptables* et *non acceptables* (Yong, Diep and Drabble 2006, p.1689). Les discours de la "diversité" dans les quartiers en voie de gentrification tendent à correspondre aux intérêts de certains résidents - en général les plus riches et donc les derniers arrivés - et pas d'autres résidents souvent catégorisés comme des nuisances tels les jeunes, les SDF, les vendeurs à la sauvette ou les travailleuses du sexe (Clerval and Fleury 2009). Les travailleuses du sexe ne font en général pas partie de cette diversité acceptable et n'ont pas les moyens de participer à sa définition. C'est pourtant ce qu'a tenté de faire le collectif *Les Roses d'Acier*.

En réponse aux déclarations du maire du 19^{ème} qui annonçaient clairement un renforcement des opérations de police dans le quartier, le collectif a lancé une opération pour créer du dialogue avec les riverains en espérant qu'ils donnent une autre inflexion à la politique locale. Lors d'une réunion qui avait rassemblé plus de 60 personnes, les migrantes chinoises décidèrent, non sans humour, de lancer une opération de balayage : puisqu'on voulait les balayer hors du quartier, puisqu'elles salissaient la belle diversité du

Monde, « Travailleuses du sexe chinoises à Paris face aux violences », Décembre 2012. La méthode d'enquête reposait sur un questionnaire composé de questions fermées et de questions ouvertes, 86 personnes avaient répondu.

³ Idem.

quartier, elles allaient concrètement balayer les rues du quartier. “Ils disent qu’à cause de nous Belleville n’est plus belle” (Roses d’Acier 2016), elles allaient donc ré-embellir les rues.

Ce balayage des rues était accompagné de flyers et d’alliés venus expliquer aux passants le sens de leur action et leur proposer de discuter. Les femmes ont ainsi produit un discours où elles tentaient de se rendre “acceptables” : elles se présentaient comme des usagères légitimes de la ville comprenant bien le souci des parents étant elles-mêmes mères de famille. Elles revendiquaient leur droit à être reconnues comme faisant partie du quartier ainsi qu’elles le répétaient dans de nombreux discours au fil des mois.

Présentons un autre cas de tentative de dialogue, cette fois dans le quartier de la Porte de Choisy. Pendant l’été 2017, le maire du 13ème arrondissement avait posté sur sa page Facebook une vidéo relayée par plusieurs médias dans laquelle il appelait le ministre de l’intérieur à renforcer “les moyens nécessaires à la prévention, au renseignement et à la répression”. Il pointait du doigt dans son quartier “des ventes à la sauvette illégales, des tables de jeu clandestines, des prostituées qui sont installées devant l’école”, qu’il associait plus loin à des “dérives mafieuses”. Il présentait tout cela comme incompatible avec un quartier familial et que son rôle et celui du ministre étaient “de garantir la sécurité et la qualité de vie des habitants”. Dans ce cas également, les travailleuses du sexe chinoises, et d’autres, sont définies en creux comme des habitantes non légitimes. Le problème supplémentaire est que certaines étaient reconnaissables sur la vidéo prise en caméra cachée, soulignant ainsi le peu de respect pour leur vie privée alors qu’il est évident qu’elles cachent leur activité à leur famille.

En découvrant cette vidéo, les femmes chinoises du collectif *Les Roses d’Acier* se sont rapprochées d’associations alliées pour voir comment réagir. Après quelques réunions elles ont préparé une lettre de réponse où elles proposaient d’ouvrir le dialogue, une façon de se réaffirmer comme partie prenante du quartier :

Nous sommes les travailleuses du sexe du 13ème arrondissement. Nous vous écrivons pour vous faire part de notre colère au sujet de votre vidéo postée sur Facebook le 11 juillet 2017 concernant la sécurité, et la répression des « dérives mafieuses » dans la rue. Nous espérons plutôt pouvoir instaurer un dialogue raisonné avec la mairie et les habitants pour améliorer la sécurité et le cadre de vie de notre arrondissement. (lettre des Roses d’Acier au maire du 13ème, août 2017)

Dans les deux quartiers, les maires concernés n’ont pas cherché à entrer en dialogue avec le collectif. Même si d’autres élus ont répondu aux appels comme nous le verrons ci-dessous, la tentative de devenir des riveraines légitimes, ayant des choix de vie différents, mais acceptables, n’a pas aboutie.

Une (vaine) tentative de redéfinition de l’insécurité et de la victime

L’enjeu pour ces femmes chinoises et leurs alliés était aussi de modifier, voire d’inverser, les représentations de l’insécurité et de la victime.

Dans leur lettre au maire du 13ème arrondissement, les femmes chinoises remettaient en question la façon de présenter les problèmes de sécurité :

Tous les jours nous sommes les cibles d’insultes, de crachats, de vols, de violences physiques et

d'agressions sexuelles. Nous éprouvons tous les jours dans nos corps l'insécurité qui règne dans le 13^{ème} arrondissement. Alors que nous ne menaçons pas la sécurité d'autrui, nous-mêmes vivons dans la peur constante d'être agressées. Déjà que nous ne sommes pas respectées par la société, non seulement vous ne vous préoccupez pas des violences que nous subissons, mais vous appelez à ce que nous soyons la cible de répression. En ce faisant vous nous enfoncez encore plus dans le désespoir. Votre discours n'apporte aucune solution aux problèmes, mais au contraire renforce l'hostilité de la société à notre égard, et cautionne les violences perpétrées contre nous. Nous vous invitons à réfléchir à cela, changer votre regard, et nous aider à trouver des solutions. (Idem)

Cet extrait de lettre montre la tentative d'inverser la logique et de revendiquer le droit d'être reconnues comme victimes de l'insécurité et des violences, plus que source d'insécurité. Selon elles, ce type de discours et les opérations de police ne faisaient que confirmer leur stigmatisation et renforcer leur sentiment de ne pas être légitimes à aller porter plainte auprès d'une police qui les harcelait. Cette situation créait une forme d'impunité pour les délinquants et agresseurs les visant et une augmentation des violences pouvant contribuer à un sentiment plus général d'insécurité et donc conforter les plaintes des riverains, les demandes de plus de répression de la prostitution. Autrement dit, elles voulaient dénoncer un "cercle vicieux" (Roses d'Acier, 2016) dans lequel elles étaient plus les victimes que la cause de l'insécurité.

La présence de la prostitution dans les espaces urbains et résidentiels a toujours fait l'objet d'anxiété morale et soulevé une opposition reposant sur les revendications d'espaces familiaux protégés et les craintes d'une dégradation de l'environnement, ces anxiétés ont nourri des "stratégies of spatial containment" (Hubbard 2013). Les politiques donnant la priorité à la tranquillité publique, à l'éviction de potentielles sources de désordre dans les rues peuvent expliquer en partie pourquoi peu de mesures sont prises au niveau local pour répondre aux situations de surexposition aux violences des travailleuses du sexe. Toutefois un autre élément d'explication est l'avancée et le succès dans la sphère politiques française de l'approche prohibitionniste, ou néo-abolitionniste pour le traitement de la question de la prostitution ; une approche qui tend à exclure les travailleuses du sexe, en tant que minorité sexuelle, de la diversité acceptable. Paris est une des villes qui soutient particulièrement cette approche (Mathieu 2014). Or l'impact d'une telle approche est que les solutions concrètes proposées ne sont pas de lutter contre les violences dont elles sont victimes dans l'espace public, mais de les aider à "quitter la rue". Autrement dit la solution proposée est de les pousser à arrêter la prostitution et ne pas être visibles dans l'espace public (Jaksic, 2016).

Cette opposition dans les choix de politique locale a été particulièrement bien illustrée en 2015 lorsque les élus du groupe Ecologie de Paris ont tenté d'inverser la logique. Après l'action de balayage des rues décrite ci-dessus, le *Groupe Ecologie de Paris* est entré en contact avec le collectif *Les Roses d'Acier* et a voulu répondre à leur requête d'être mieux protégées contre les violences. Les élus ont alors proposé une même résolution dans quatre conseils municipaux d'arrondissement (10, 11, 19 et 20^{ème}) ainsi qu'au Conseil de Paris. Cette résolution a engagé des débats violents au sein des conseils. La résolution portait sur la demande d'une meilleure protection des travailleuses du sexe au lieu d'en faire une cible des politiques de lutte contre l'insécurité⁴.

Extrait de la résolution du Groupe Ecologie de Paris

⁴ Compte rendu du conseil municipal du 10^{ème} arrondissement de Paris 15.6.2015, p. 63; Compte rendu du conseil municipal du 20^{ème} arrondissement de Paris, 18.6.2015, p. 43;

- *Demande au Préfet que les moyens policiers soient réaffectés à la lutte contre les violences faites aux prostituées, particulièrement dans le cadre des réseaux de traite humaine, et non à la lutte contre les prostituées elles-mêmes ;*
- *Propose la constitution d'un panel citoyen, réunissant des représentants des riverains, des Conseils de quartier, des forces de police, de l'administration parisienne, ainsi que des associations d'accompagnement des prostituées et des représentantes des prostituées elles-mêmes, afin d'engager des échanges visant le retour à une situation apaisée dans le quartier Bas-Belleville.*⁵

Les conseillers municipaux socialistes, communistes, mais aussi des partis de droite ont partout voté contre la proposition de réassigner les forces de police à la protection plutôt qu'à la répression du racolage. Un des arguments était que ne pas réprimer l'activité allait favoriser l'"institutionnalisation de la prostitution" qui était alors définie comme "l'une des plus violentes expressions du patriarcat". Ainsi les arguments relevant de la tranquillité publique et des approches néo-abolitionnistes (alors en plein débat au Parlement) étaient présentés comme convergents par exemple par un vœu de la mairie du 19^{ème} arrondissement opposé au vœu du Groupe Ecologie de Paris et présenté ainsi par son maire :

*"[l'objet de ce vœu est d'] affirmer clairement et posément que nous sommes mobilisés pour mettre fin à cette scène de prostitution, dans une approche qui concilie lutte déterminée contre les réseaux, accompagnement vers leurs droits des femmes victimes, prévention sanitaire, parcours de sortie et , à court terme, libération de l'espace public."*⁶

Cette convergence des arguments a permis de présenter la répression comme un moyen de protection. Dans la citation ci-dessus, apparaît nettement comment décrire les femmes comme victimes de la traite des êtres humains permet de réduire leurs droits au droit à "sortir de la prostitution" et comment cela est confondu avec l'objectif de "libérer l'espace public" de leur présence. Les questions de devoir de protection et volonté de tranquilliser la ville se retrouvent ainsi confondues.

Les arguments combinés des logiques politiques de tranquillité publique et des politiques de la prostitution neo-abolitionnistes ont ainsi convergé pour exclure les travailleuses du sexe chinoises de discours inclusifs propres à des quartiers marqués par une forte mixité sociale et culturelles et pour les exclure de discours sur la lutte contre les violences de genre et le harcèlement dans les espaces publics.

Références

CATTELAINE Chloé , Marylène LIEBER, Claire SAILLARD et Sébastien NGUGEN, « Les Déclassés du Nord », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21 - n°3 | 2005. URL : <http://journals.openedition.org/remi/2521>

⁵ « Conseil Municipal et départemental des lundi 29, mardi 30 juin, mercredi 1er et jeudi 2 juillet 2015 », 23 septembre 2015. www.paris.fr

⁶ « Conseil Municipal et départemental des 29-30 juin et 2 juillet 2015 », 23 sept. 2015, pp. 436. <https://api-site.paris.fr/images/77462>

CLERVAL Anne et Antoine FLEURY, « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique*, 8 | 2009-2, URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1314>

CLERVAL Anne. *Paris Sans Le Peuple: La Gentrification De La Capitale*. Paris: La Découverte, 2017.

HUBBARD Philip, "Desire/disgust: mapping the moral contours of heterosexuality", *Progress in Human Geography*, 24, 2, 2000, p. 191-217.

HUBBARD Phil, *Cities and Sexualities*, Routledge, 2011.

JAKSIC Milena, *La traite des êtres humains en France. De la victime idéale à la victime coupable*, CNRS éditions, Paris, 2016.

LE BAIL Hélène, "Mobilisation de femmes chinoises migrantes se prostituant à Paris. De l'invisibilité à l'action collective", *Genre, sexualité & société*, n° 14, Automne 2015. <http://gss.revues.org/3679>.

LE BAIL Hélène, « [Les travailleuses du sexe chinoises entre répression et revendication](#) », *La vie des Idées*, 30 mai 2017.

LÉVY Florence, LIEBER Marylène, « La sexualité comme ressource migratoire, Les Chinoises du Nord à Paris », *Revue française de sociologie*, 50(4), 2009 pp. 719-746.

LÉVY Florence. « La Migration des Chinoises du Nord : une alternative genrée ? », *Perspectives chinoises*, 2012. En ligne : <http://perspectiveschinoises.revues.org/6423>

LIEBER Marylène, 2018, "'From territories to city centers'. The Ambivalent Management of Women's Safety and Gentrification?", *French Politics*, vol. 16, no 1, p. 64-79, 2018

MAINSANT Gwénaëlle, « Gérer les contradictions du droit "par le bas". Logiques de police en concurrence dans le contrôle de la prostitution de rue à Paris », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 198, 2013, pp.23-34.

MAINSANT, Gwénaëlle, « Comment la « Mondaine » construit-elle ses populations cibles ? Le genre des pratiques policières et la gestion des illégalismes sexuels », *Genèses*, 2014/4 (n° 97), p. 8-25. DOI : 10.3917/gen.097.0008. URL : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2014-4-page-8.htm>.

MATHIEU, Lilian. 2002. « Quand « la peur devient une existence »: Sur la place de la violence dans le monde de la prostitution ». *L'Homme et la société* 143-144: 47-63.

MATHIEU, Lilian, 2014. « Invisibiliser et éloigner : quelques tendances des politiques de la prostitution », *Regards croisés sur l'économie*, n° 15, p. 290-301.

ROSES D'ACIER « What give them the right to judge us? », *Open Democracy*, mars 2016: <https://www.opendemocracy.net/beyondslavery/sws/roses-dacier/what-gives-them-right-to-judge-us>

YOUNG Craig, Martina DIEP and Stephanie DRABBLE, "Living with Difference? The 'Cosmopolitan City' and Urban Reimaging in Manchester", *UK Urban Studies*, 2006, Vol. 43, No. 10, 1687–1714.



Migrations et bidonvilles

L'intervention d'ACINA auprès des habitants des bidonvilles, positionnement et enjeux

Olivia Mercier

De formation éducatrice spécialisée, elle a travaillé dans plusieurs domaines de l'éducation : le champ du handicap, de la psychiatrie et de la réinsertion sociale. Notamment, auprès des grands exclus vivant à la rue et de personnes vivant dans des dispositifs de logement de transition. Elle a obtenu en 2017, un Master Innovations sociales spécialité Économie solidaire au CNAM, durant lequel elle s'est spécialisée sur la question des activités économiques populaires. Elle est aujourd'hui coordinatrice sociale en Seine-Saint-Denis depuis septembre 2018. L'association ACINA de loi 1901 est créée juridiquement en janvier 2014 afin de défendre les droits des nouveaux arrivants vivant en habitat indigne en région parisienne, et plus particulièrement aux personnes d'origine roumaine et bulgare en raison du contexte de grande précarité et de marginalisation dans lequel elles vivent en France. Elle a pour objectif de promouvoir, soutenir et favoriser leur insertion notamment professionnelle.

La notion de « nouveaux-arrivants » fait référence aux personnes d'origine étrangère les plus éloignées de l'emploi ou subissant des discriminations du fait d'une situation sociale précaire ainsi que d'origine ou d'appartenance ethnique différentes. Ce concept de nouvel arrivant n'est pas lié à la durée du séjour sur le territoire français mais au degré d'avancement dans les démarches d'insertion. Les personnes accompagnées sont majoritairement des familles avec un, deux ou plusieurs enfants à charge vivant en bidonville ou squat ou hôtels sociaux au moment elles rentrent dans un processus d'accompagnement. Il s'agit de ressortissants de l'Union Européenne, majoritairement de nationalité roumaine, sans revenus, ni minimas sociaux et ayant des difficultés professionnelles spécifiques. L'association ACINA développe une approche basée sur les réalités sociales propres à chaque famille, sa temporalité, son histoire, indépendamment de son rattachement réel ou fantasmé à une communauté. En dehors de toute considération de nationalités ou origines, l'association entend lutter contre l'exclusion des nouveaux-arrivants, c'est-à-dire de personnes vivant dans des conditions indignes, éloignées des dispositifs de droit commun et de l'emploi. Il est important de préciser que l'accompagnement proposé par les équipes d'ACINA s'inscrit dans le respect du choix des personnes, plus précisément, des stratégies familiales, des aléas de la vie, du parcours et de la temporalité migratoire.

Comme dans la plupart des migrations, le retour au pays, qu'il soit définitif ou temporaire, peut faire partie du projet de vie des familles accompagnées, à un moment donné. Ces retours peuvent s'expliquer par différents événements familiaux (maladie, naissance, décès...d'un proche), par le calendrier des fêtes traditionnelles, par des projets professionnels évolutifs, par le traumatisme vécu lié à l'expérience des expulsions, par la nécessité de soins (l'accès aux soins, bien que gratuite, peut être difficile pour les ressortissants communautaires) ...

En outre, certaines capacités comme la projection ou la construction d'un projet à long terme peut être mises à mal par l'instabilité sociale et résidentielle. Ainsi, une personne peut, à un moment, amorcer un parcours d'insertion avec l'équipe d'ACINA mais pour de multiples raisons personnelles, familiales, affectives, ne pas être en capacité de s'engager pleinement à toutes les étapes de l'accompagnement, à un autre moment. L'accompagnement social proposé par ACINA prend en

compte le caractère incertain et conjoncturel inhérent à tout être humain. Le volet accompagnement se concrétise par des interventions de l'équipe sociale *in situ*, directement sur le lieu de vie des personnes. La méthodologie d'intervention d'ACINA se base sur le respect de la dignité et de l'intimité des personnes tout en favorisant la sécurité des équipes. Il est important de noter qu'il s'agit d'aller à la rencontre de personnes sur leur lieu de résidence, « à domicile », ce mode d'intervention peut être perçu comme une intrusion et il faut donc veiller à être reconnu et autorisé à pénétrer le domicile des personnes. Ici, apparaît la spécificité de la méthodologie développée par ACINA : l'accompagnement socio-professionnel est proposé malgré les freins périphériques présents. En effet, souvent les organismes spécialisés proposent des accompagnements en deux temps distincts, en commençant par la levée des freins dits périphériques avant d'introduire la notion de formation et d'emploi. Nous travaillons le processus d'insertion d'après une approche globale selon laquelle les plans sociaux et professionnels sont équilibrés.

Sara Tilleria Durango

Doctorante à Paris 8, (Cresppa/GTM) est une jeune chercheuse en socio-anthropologie et photographe. Elle est née à Quito, Équateur. Actuellement, elle accompagne pour l'accès à l'emploi et la formation les personnes qui habitent en bidonville/squat dans l'association ACINA, en tant que conseiller en insertion professionnelle (CIP) depuis février 2019. Elle poursuit également un doctorat en Sociologie. Ses recherches actuelles portent sur la violence de genre, la traite des êtres humains, le travail du sexe et les différentes expériences des femmes migrantes en France. Elle est engagée en tant que bénévole à Médecins du Monde dans le programme « Jasmine » qui lutte contre les violences faites aux travailleuses du sexe.

Au printemps 2018, ACINA a remporté l'appel à projet lancé par la Préfecture de Région Île-de-France dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire interministérielle du 25 janvier 2018 visant à impulser une nouvelle dynamique pour la résorption des bidonvilles en Île-de-France, à travers le programme M.I.A. (Mobilisation pour une Inclusion Active).

Actuellement, le programme M.I.A. d'ACINA propose un projet d'insertion globale des publics vivant en squats, bidonvilles et hôtels et intervient dans les départements concernés : l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Notre ambition est d'assurer l'insertion professionnelle et l'autonomisation des personnes via un accompagnement individuel visant à appuyer les habitants dans la construction de leur projet professionnel et, par là-même, leur projet de vie.

Dans ce cadre, l'équipe du 93 intervient depuis septembre 2018 sur l'ensemble du territoire départemental, notamment à Montreuil, Saint-Denis et Bondy. Nous accompagnons environ 80 ménages par an. Notre méthodologie principale est "d'aller vers", elle comprend des visites à domicile, entretiens individuels, ateliers collectifs et accompagnement physiques. Nous faisons également des démarches de sensibilisation et plaidoyer sur le territoire, notamment aux services de l'État, collectivités locales, administrations, entreprises, acteurs locaux, société civile, entre autres. ACINA a pour mission la réalisation de diagnostics sociaux pré expulsions correspondent au recensement des personnes vivant sur un bidonville ou en squat souhaitant être mises à l'abri en hébergement d'urgence, le plus souvent sous la forme d'une prise en charge hôtelière spécifique, en vue de l'expulsion de leur lieu de vie. Le diagnostic social se fait à la demande de la préfecture et s'inscrit dans le cadre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. Cette circulaire met en avant l'aspect « social » et humain que doit revêtir une expulsion et la prise en charge par l'État des familles subissant ces opérations d'évacuations contraintes.

L'association intervient afin de proposer un accompagnement global c'est-à-dire un suivi social complété par un suivi professionnel. Le travail proposé par les équipes sociales d'ACINA est axé sur l'insertion socio-professionnelle en vue de permettre une sortie du bidonville vers un habitat digne. L'accompagnement s'inscrit dans une perspective de passation vers le secteur ; les acteurs publics locaux compétents. Autrement dit, ACINA n'a pas pour objectif de se substituer à l'action sociale

opérée par l'Etat (souvent portées par les collectivités territoriales). Elle agit en lien avec les dispositifs locaux et avec l'optique d'y orienter les personnes accompagnées par l'association. ACINA intervient en premier lieu dans les bidonvilles, au sein même des lieux où le droit commun ne va pas. La démarche « d'allers-vers » s'inscrit au cœur de la méthodologie développée par ACINA depuis ses débuts. L'objectif est de rompre l'isolement social et administratif des habitants des bidonvilles en recréant du lien social et physique avec l'environnement de proximité et institutionnel. Ces interventions dans les bidonvilles nous permettent de mieux appréhender les conditions de vie des personnes, d'aborder des sujets plus intimes et personnels que dans des espaces plus institutionnels, d'observer leur quotidien pour mieux accompagner leur insertion sociale et professionnelle.



Migrations et bidonvilles

L'intervention d'ACINA auprès des habitants des bidonvilles, positionnement et enjeux

Olivia MERCIER/ Sara TILLERIA DURANGO

Introduction

Les expériences de migrations sur le territoire de Saint-Denis vécues par les personnes ressortissantes d'un pays de l'Union Européenne (UE) et vivant en bidonvilles semblent moins associées, de manière générale, au phénomène de migration. Cette dissociation est d'autant plus à questionner que la Seine-Saint-Denis est le premier département concerné : il accueille 12 % de la population nationale des personnes vivant en bidonvilles¹. Dans la même perspective, les personnes vivant en bidonville ne sont comptabilisées dans les recensements des personnes sans domicile fixe ou dites "à la rue". Le bidonville, refuge face à la rue, est "une zone grise entre l'habitat et la rue" (BOURGOIS, 2019).

C'est dans le cadre de nos pratiques professionnelles d'accompagnement des habitants des bidonvilles en Seine-Saint-Denis au sein de l'association ACINA² que nous formons l'hypothèse, née de nos observations de terrain, que les habitants des bidonvilles représentent une catégorie floue, à part des politiques sociales et de l'action sociale en France.

Nous interrogerons l'ambivalence qui réside dans la catégorisation de ce groupe hétérogène ayant pour point de convergence leur condition d'habitat qu'est le bidonville. Le bidonville est difficilement définissable au regard de son aspect protéiforme et éphémère. Sa population, quant à elle regroupe une pluralité de trajectoires résidentielles et migratoires qui ne permet pas de dégager une catégorie uniforme. Ainsi, nous faisons le constat que les habitants des bidonvilles se situent à la frontière de plusieurs catégorisations du champ de l'action sociale (sans-abri, migrants, précaires...). Ils sont donc peu perçus en tant qu'usagers de l'action sociale (n'étant pas ciblés dans la définition des schémas d'action sociale ou médico-sociale) ce qui complexifie leur accès aux dispositifs existants d'action sociale.

La pluralité des catégorisations qui définissent les habitants des bidonvilles, ainsi que le déploiement de politiques sociales différenciées, impactent leur mobilité et leur accès aux droits. Pour vérifier cette hypothèse, nous aborderons les différentes caractéristiques des bidonvilles franciliens, selon les informations recueillies lors de nos différentes interventions dans le département. Nous soulignerons les différents aspects qui permettent de définir ces personnes. Enfin, nous analyserons, à l'appui de vignettes pratiques, comment la question

¹ Etat des lieux des bidonvilles en France métropolitaine au 1er juillet 2018 Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL)

² L'association ACINA (Accueil, Coopération, Insertion pour les Nouveaux Arrivants) est une association loi 1901, créée en 2014 ACINA afin d'accompagner les personnes en situation de grande précarité vivant en bidonville, en squat ou Île-de-France.

de l'ancrage territorial, prérequis de l'action sociale, lié à la mobilité contrainte (conséquence des diverses expulsions) paralysent leur accès au droit et *in fine* à un habitat digne.

Le bidonville et ses habitants, des définitions poreuses

Les bidonvilles sont constitués généralement de matériaux de récupération : baraques de tôle, de bois ou de bâches, parfois des caravanes. Une famille s'installe dans une ou plusieurs baraques, selon la composition de celle-ci. D'autres baraques peuvent être construites ayant d'autres fonctions (épiceries, églises, cuisines partagées, salle des fêtes...). Les bidonvilles se caractérisent par l'occupation d'espaces non-prévus pour l'habitation et souvent dépourvus d'accès à l'eau, à l'électricité, aux sanitaires et au ramassage des déchets. A ce titre, ils se différencient des squats car l'occupation se fait dans des bâtiments ou maisons dédiées à l'habitation. Ils se développent sur des terrains de propriétaires publics ou privés et sont présents dans nos villes, visibles jusqu'en ses interstices et symbolisent le mal-habitat. Ces terrains, friches, espaces désaffectés ou laissés vacants sont occupés par des personnes isolées ou familles ayant pour point commun de vivre des situations de grande précarité. Les bidonvilles sont un « type d'espace urbain » et un « lieu anthropologique » car c'est « un espace de relations, de mémoire et d'identification relativement stabilisées » (Marc Augé dans AGIER 2009). Ainsi, les bidonvilles apparaissant « comme une solution d'abri temporaire, au sein d'un ensemble d'autres solutions mobilisées tout au long du parcours, plutôt qu'une situation pérenne et stable, identitaire » (BOURGOIS, 2019) mais dans lesquels des liens et des attaches se créent. Ils apparaissent très présents dans le discours politique public dans les années 2000 « jusqu'à devenir officiellement l'un des plus importants « problèmes publics » français en 2010, avec le discours de Grenoble du président N. Sarkozy » (CLAVE-MERCIER, OLIVERA, 2016). Une politique d'expulsion des bidonvilles est toujours en œuvre pour répondre à ce phénomène sans pour autant le résoudre car les personnes se réinstallent le plus souvent à proximité de leurs lieux de vie précédents et sont toujours dépourvues de logement.

Les habitants des bidonvilles sont en grande majorité des personnes immigrées originaires des pays de l'Est (majoritairement de Roumanie) et tentent d'échapper à des conditions de vie difficiles dans leur pays d'origine, suite, entre autres, à la chute du communisme dans les années 1990. Les personnes de nationalité roumaine sont des ressortissants européens depuis 2007 et ont le droit au séjour selon certains critères définis par le CESEDA³. Néanmoins, le droit au séjour pour les ressortissants communautaires se prête à différentes interprétations, notamment des institutions publiques ce qui engendrent parfois des pratiques administratives abusives et entravent l'accès au droit commun de ressortissants communautaires.

Il est important de souligner que d'une part, toutes personnes vivant en bidonvilles ne proviennent pas d'Europe de l'Est. En 2019, La DIHAL a recensé 17.619 habitants des bidonvilles et squats (Dossier 2019, CNDH Romeurope, 2019) sur le territoire métropolitain. Pourtant, « ce chiffre n'inclut pas un grand nombre de squats et bidonvilles habités par des

³ Article L121-1 Sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, tout citoyen de l'Union européenne, tout ressortissant d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse a le droit de séjourner en France pour une durée supérieure à trois mois s'il satisfait à l'une des conditions suivantes : 1° S'il exerce une activité professionnelle en France ; 2° S'il dispose pour lui et pour les membres de sa famille tels que visés au 4° de ressources suffisantes afin de ne pas devenir une charge pour le système d'assistance sociale, ainsi que d'une assurance maladie.

citoyens des pays hors Union Européenne » (Dossier 2019, CNDH Romeurope, 2019). Ces données ont été faites « indépendamment de l'origine ethnique ou culturelle de leurs habitants » (Dossier DIHAL, 2018). Donc celles-ci ne nous permettent pas de « comptabiliser le nombre de personnes s'identifiant ou identifiées comme *Roms* » (Dossier DIHAL, 2018). D'autre part, « le terme « Rom » s'impose en effet en France dans les sphères politique, médiatique et associative, afin de désigner la part la plus visible de ces migrants : les familles vivant en squat ou en bidonville et pratiquant des activités de sollicitation ou de récupération dans l'espace public. » » (CLAVE-MERCIER, OLIVERA, 2016) Ainsi, seulement une partie de personnes désignées ou perçues comme Roms sont contraintes de vivre en bidonville, les autres sont moins visibles car elles vivent en logement et/ ou ont une activité professionnelle.

Cette désignation au rattachement supposé à une ethnie ou une communauté reste ambivalente, comme le confirme Samuel DELEPINE⁴. Il souligne qu'au niveau étatique et institutionnel, la désignation « Roms » n'est pas employée car elle peut être apparentée à une stigmatisation. C'est pourquoi, les institutions publiques n'utilisent pas de connotations ethniques, et dans un même temps, elles ont besoin de catégoriser afin de dessiner des politiques publiques. Le traitement politique de ce phénomène du mal-logement s'ancre dans une « volonté de réactivation d'une catégorisation ethnique profondément ancrée dans les imaginaires nationaux » (CLAVE-MERCIER, OLIVERA, 2016). Ainsi, il en résulte que ses habitants ne sont pas l'objet de politiques sociales universelles mais sont destinataires de programmes ad hoc, appropriés à des caractéristiques perçues ou fantasmées, qui les définissent comme des personnes difficilement insérables ou inadaptés socialement. Comme le confirme Louis BOURGOIS, « les « Roms migrants » font l'objet de politiques et réponses spécifiques sur les territoires. (...) Ces solutions, qui relèvent souvent du bricolage à l'échelle locale (OLIVERA, 2016), se situent à la marge des dispositifs d'insertion ou de l'urgence sociale, et amènent de nombreux questionnements sur les critères de sélection des personnes, le ciblage sur une nationalité – voire une ethnie –, le cadre juridique, les dérogations au droit commun qu'elles impliquent. » (BOURGOIS, 2019). La construction des catégories « personnes vivant en bidonvilles » ou perçues comme Roms, font l'objet de plusieurs politiques publiques et programmes spécifiques tangibles ayant des conséquences concrètes sur la vie sociale et économique pour ces personnes (par exemple, village d'insertion roms, Romcivic, Rom Réussite, Ecodrom, La Voix des Roms...). Sans doute, la catégorisation d'un public comme « vulnérable », « pauvre », ou encore comme une « minorité » imprime une action publique et une réponse associative spécifique. Brodiez-Dolino nous rappelle d'ailleurs que « le terme de *vulnérabilité* et ses adjectivations sont aujourd'hui largement utilisés pour traiter des différents publics cibles de l'action sanitaire et sociale » (BRODIEZ-DOLINO, 2015). Ces différentes catégorisations peuvent avoir comme effets de cantonner les personnes à certains dispositifs, et nous allons le voir, d'entraver leur accès aux dispositifs de droit commun, comme le soulignent Clavé-Mercier et Olivera « la mise à distance des groupes et individus identifiés comme « Roms migrants » ne se limite cependant pas aux évacuations permanentes des lieux de vie. Elle s'accompagne de pratiques administratives légales ou para-légales compromettant l'accès aux droits pour ces migrants ». (CLAVE-MERCIER, OLIVERA, 2016)

⁴ Samuel Delépine. Université D'Angers. Géographe. Communication lors de la Journée DIHAL le 3 Octobre/2019.

A l'épreuve du territoire

Lorsque les personnes relèvent du droit commun, le département, chef de file de l'action sociale sur le territoire, est compétent pour l'accompagnement social des publics en difficulté. Les passations doivent être négociées avec les services sociaux compétents qui ne parviennent pas toujours à déterminer l'objet de la demande et de quel territoire relève la personne. Mettre en place un accompagnement social relevant du droit commun nécessite plusieurs échanges entre professionnels, entraînant une difficulté pour les bénéficiaires, à identifier les missions de chacun. La question de la demande semble être l'obstacle majeur. La personne en demande doit être en capacité d'exprimer une requête précise que le service doit identifier afin de pouvoir répondre. Il se crée alors une incompréhension et une distorsion entre la demande et la réponse. Par ailleurs, tous les habitants de bidonvilles pourraient manifestement bénéficier d'un suivi mais la barrière de la langue dans un premier temps, les expulsions ou changements d'hôtels et donc le mouvement géographique dans un second temps, complexifient lourdement la prise en charge- allant jusqu'au refus d'accompagnement. Ce contexte favorise un recours aux associations ce qui exclut davantage les personnes vivant en bidonvilles du droit commun et les relègue à un fonctionnement réservé à des publics dits « spécifiques ».

Les parcours de vie des personnes vivant en bidonvilles et trajectoires sont très hétérogènes. Néanmoins, « ils sont marqués par une très forte mobilité à la fois géographique et des types de lieux de vie » (BOURGOIS, 2019). Cette forte mobilité résidentielle contrainte peut aussi se déployer dans un parcours migratoire européen au gré des opportunités économiques et politiques (Espagne, France, Angleterre, Italie notamment). Martin OLIVERA explique que « ce sont les mêmes groupes familiaux, présents depuis 2002-2003 voire avant qui, subissant la pression policière, les expulsions rapprochées et un accès difficile aux institutions de droit commun, investissent d'autres lieux où ils espèrent être moins stigmatisés » (OLIVERA, 2009). En conséquence, la mobilité en France (intra-départementale ou régionale) résulte d'une contrainte, celle des expulsions, et non pas d'un choix. Cela déstabilise l'ancrage développé sur un territoire, crée des ruptures d'ordre familial, économique, affectif, psychologique, administratif et suscite des ruptures dans l'accompagnement global effectué par l'association ACINA. C'est pourquoi, la question de la résidence constitue un obstacle majeur d'accès au droit. Comme nous le constatons, les personnes vivant en bidonvilles habitent en France métropolitaine depuis plusieurs années, mais le fait de vivre sur le territoire n'est pas synonyme de résidence selon la définition administrative. Ainsi, pour l'INSEE, le critère pour qu'une « personne physique » soit considérée comme résident, quelle que soit sa nationalité, est d'avoir son domicile principal en France. Du fait que la stratégie de résorption des bidonville, initiée par l'Etat, a comme objectif de « réduire durablement les nombre des PVB » (DIHAL, 2019), les bidonvilles ne sont logiquement pas considérés par l'Etat comme un lieu de « résidence », malgré l'installation des familles en France depuis des années. En effet, ce qui les rendent visibles est la « domiciliation administrative » ; c'est ce premier pas qui est crucial et incontournable pour l'ouverture de droits et afin de leur conférer une « existence administrative ». Il faut souligner qu'obtenir une domiciliation auprès d'un CCAS⁵ n'est pas systématique, c'est une démarche où il faut prouver « les liens et les attaches à la commune »⁶. Un vrai enjeu lorsque les expulsions des bidonvilles existent depuis des années et obligent les personnes à changer en permanence de lieu de vie et de

⁵ Centre Communale d'Action Sociale

⁶ Code de l'action sociale et des familles L. 264-2 à L. 264-5 Les CCAS sont compétents pour recevoir les élections de domicile sous réserve de l'existence d'un lien établi entre l'intéressé et la commune ou le groupement de communes.

commune. Néanmoins, Clavé-Mercier et Olivera expliquent que « ces familles parviennent à rester là, à conserver et, souvent même, à accroître leurs marges de manœuvre pour consolider et remodeler leurs ancrages sociaux et territoriaux » (CLAVE-MERCIER, OLIVERA, 2016). Par conséquent, la « résidence » pour les personnes que nous accompagnons est prise en compte à partir de l'existence d'une domiciliation administrative (au sens de l'INSEE).

La question de la résidence impacte notamment l'ouverture des droits pour la santé, la recherche d'un travail dans un territoire ou dans un autre, la création de la fiche SIAO⁷ et le choix des communes. Les blocages les plus récurrents que les personnes vivant en bidonvilles ont expérimentés suite aux expulsions sont liés à des propositions de mise à l'abri à l'hôtel (gérée par le 115) qui ne sont pas adaptées à la situation familiale et de travail. Nous avons vécu plusieurs situations de blocages et de ruptures en Seine-Saint-Denis (éloignement entre le lieu de travail et l'hébergement proposé, appels au 115 pour prise en charge ...). Par exemple, suite à une expulsion, un homme a perdu son emploi en CDI car son hôtel était très éloigné de son lieu de travail. L'éloignement géographique des personnes suivant une formation dans le département de la Seine-Saint-Denis génère également un problème dans la continuité des parcours d'insertion. Nous constatons ce phénomène au quotidien avec de très nombreux exemples de rupture géographique entraînant celle sociale et affective ; ces éloignements plongent les personnes dans l'incompréhension et le découragement. C'est le cas de Mme M., mère seule, qui a suivi une formation linguistique à visée professionnelle durant six mois. Après l'expulsion de son lieu de vie, elle a été mise à l'abri dans un CHU⁸ à Paris, sans les autres membres de sa famille élargie. La rupture physique et émotionnelle avec sa famille a eu des impacts dans sa recherche d'emploi en plus de la scolarisation de ses enfants. Mme M. est restée, comme plusieurs autres, au CHU dans un état liminaire. Etant domiciliée dans le 93, elle est contrainte de chercher un emploi dans une SIAE⁹ dans le 93 car ces structures ont une action départementalisée.

En synthèse, l'expulsion d'un bidonville n'exige pas seulement une mobilité géographique, c'est également l'objet de ruptures et d'incertitudes. Les expulsions impactent toutes démarches entamées, à commencer par la domiciliation due à la territorialisation de l'action sociale en France (le changement d'adresse implique une modification de la situation administrative du demandeur auprès des organismes sociaux).

Conclusion

Nous avons voulu montrer que les bidonvilles ne sont pas seulement des lieux d'habitation souvent précaires et insalubres dans lesquels les personnes sont souvent éloignées des dispositifs sociaux et de travail auxquels ils pourraient y avoir accès. Ce sont aussi des lieux de vie, d'échange social et de production (par exemple : le tri et la vente des objets collectés). Les « camps-villes » sont « un lieu toujours précaire mais aussi un espace où une condition relativement stable se forme » (AGIER 2010). Les camps-villes « sont le lieu et le symbole extrême de la double assignation : une assignation sociale par la fixation de catégories identitaires stigmatisantes... et assignation spatiale, par le confinement de ces personnes dans des hors-lieux » (AGIER 2009). Ce sont également des lieux de solidarité intrafamiliale, comme la garde des enfants.

⁷ Service d'Intégration, d'Accueil et d'Orientation

⁸ Centre d'Hébergement d'Urgence

⁹ Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Les bidonvilles font objet de rejet, mais aussi d'adaptations, de négociations au niveau municipal et étatique depuis plusieurs années. Les bidonvilles, et donc ses habitants, constituent finalement un paradoxe : ils sont la cible des politiques publiques, avec pour objectif la disparition des bidonvilles en raison du cumul des précarités et vulnérabilités qu'ils représentent et, dans le même temps, c'est un espace où se développent des attaches familiales et où s'élaborent des stratégies économiques et sociales. D'autre part, nous avons bien identifié que la mobilité contrainte liée à la question de la résidence demeure un facteur de blocage majeur dans l'évolution des parcours d'insertion des personnes vivant en bidonvilles, ce qui rend le processus de « sortie de bidonville » semé d'embûches.

La réponse étatique apportée à ce phénomène des bidonvilles est leur résorption et l'éradication de ces lieux de vie qui ne rentrent pas dans le cadre de l'urbanisme moderne et conventionnel. Néanmoins, nous souhaitons nous interroger sur cette volonté de suppression et non de transformation ou de pérennisation de ces espaces à la marge mais pourtant en lien avec la société et dans lesquels s'organisent des pratiques innovantes et populaires. Les travaux de Habermas (1978) sur l'espace public nous éclairent et nous permettent d'entrevoir que les bidonvilles peuvent être des lieux d'affirmation, d'expression, d'interpellation, voire de subversion face aux institutions publiques ou privées qui peuvent refuser de reconnaître les nouvelles pratiques sociales et économiques qu'ils développent. Les bidonvilles pourraient être appréhendés comme des espaces dans lesquels les personnes peuvent reprendre un pouvoir sur leur trajectoire, au moins résidentielle et ainsi développer une certaine forme d'émancipation, au sens étymologique, de reprise en main de leur devenir.

Bibliographie

- AGIER Michel. (2009). *Esquisses d'une anthropologie de la ville*. Louvain, Academia Bruylant
- BOURGOIS Louis (2019). « Urgence sociale et catégorisation des publics : les « Roms migrants » sont-ils des « sans-abri » comme les autres ? » Cahiers de Rhizome n°71 - Habiter, co-habiter
- BROZIER-DOLINOT Axelle. (2015) « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », Informations sociales, vol. 188, no. 2, 2015, p. 10-18
- CLAVE-MERCIER Alexandra et MARTIN Olivera. (2016). « Une résistance non résistante ? », *L'Homme*, 219-220 | 2016, 175-207
- DELEPINE Samuel. (2019). Université D'Angers. Géographe. Communication lors de la Journée DIHAL le 3 Octobre/2019.
- HABERMAS Jünger (1978). *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, Payot, coll. Critique de la politique, (réédition de 1993)
- DIHAL (2018). Etat des lieux des bidonvilles en France Métropolitaine au 1er Juillet 2018
https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piecejointe/2018/11/rece_nsement_juillet_2018_vweb.pdf
- OLIVERA Martin, 2009. « Les Roms migrants en France - Une réalité qui dérange ». Revue Diversité.
- Rapport d'activité 2017. ACINA
- Résorption des campements illicites et des bidonvilles. 21 Mai 2019. Ministère de cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/resorption-des-campements-illicites-et-des-bidonvilles>

Journée migrations – 26/02/2020

Bergamote Fernandez, chargée de Mission Citoyenneté - Direction Relation aux Usagers

Entre histoires singulières et catégories juridiques, la posture du praticien

La mission citoyenneté

La mission citoyenneté traduit une volonté municipale d'égalité d'accueil des habitants quel que soit leur statut juridique. C'est un poste de chargé de mission qui a vocation à être ressource sur les questions de séjour en France et de nationalité française, à la fois pour les usagers et les professionnels.

Elle constitue ainsi une voie spécifique d'accès au droit commun, en ce sens que l'accès à un statut juridique en France conditionne l'accès aux droits sociaux (citoyenneté sociale) et politiques (citoyenneté politique).

Cette mission est rattachée politiquement à la délégation à l'égalité des droits et administrativement à la direction de la relation aux usagers.

L'activité se répartit globalement entre audience aux habitants, ressource technique pour les professionnels, pilotage d'ateliers de l'accès aux droits fondamentaux (prix d'innovation publique 2013) et de sensibilisation aux critères de régularisation, cérémonie d'accueil des habitants régularisés, veille juridique...

Notons les spécificités de ce service public.

La première est sa consubstantialité avec le Droit des étrangers. La question des conditions d'accès à un statut juridique plus ou moins pérenne (séjour en France, nationalité française) est en effet au cœur de l'activité de la mission. Dans cette mesure, celle-ci s'inscrit avant tout dans le cadre pratique du Droit des étrangers.

C'est pourquoi, nous limiterons notre propos aux catégories juridiques constitutives du Droit des étrangers, plutôt qu'aux catégories sociologiques de migrants. On peut toutefois pousser plus avant la réflexion, en envisageant comment une catégorie sociologique peut être absorbée dans une catégorie juridique aux fins d'efficacité d'accès à un statut.

La seconde spécificité a trait aux temporalités de la mission. En interface avec de multiples acteurs sur les questions de séjour et de nationalité, la mission citoyenneté a une vision élargie des différents niveaux de l'action publique en la matière, et contribue à sa mesure à l'articulation entre temps long du juridico-administratif, temps court de l'urgence sanitaire et sociale, et temps du politique. Son action se situe bien souvent dans ces entre-deux, venant combler des vides informatifs ou d'accompagnement, tout au long du parcours de l'usager dans ses démarches.

En pratique

Nous ne traiterons pas ici de philosophie du droit cosmopolitique et du concept d'hospitalité universelle (conditionnée/inconditionnée) qui sous-tend le secteur, mais de la pratique quotidienne. En effet, c'est autour de la règle (normes, lois, procédures établies) que s'organise toute pratique. La question fondamentale étant celle de la posture vis-à-vis de la règle. Est-ce qu'on la subit ou est-ce qu'on fait avec ? Et si on fait avec, *comment* on fait ?

En pratique on ne peut pas faire sans la règle. De plus, s'il est un secteur avec de multiples inconnues c'est bien celui de l'accès au séjour, où la règle génère elle-même de l'incertitude à tout niveau. Par exemple, l'important pouvoir discrétionnaire de l'administration d'Etat ou la procédure complexe de dépôt et d'instruction de dossier (difficulté de prise de rendez-vous, instruction longue, réponse-type aux états de dossier...) produisent et entretiennent un contexte flou et d'in-opérabilité du droit, dans lequel tâtonnent les usagers et les praticiens qui les accompagnent.

Au-delà de la question des catégories, dans ce contexte pratique les difficultés sont les mêmes pour tous face à l'administration d'Etat. Entre absence d'information, posture contrainte d'attente, impression de complexité du Droit des étrangers et vécu d'impuissance, il existe un effet miroir entre usagers et praticiens qui se retrouvent confrontés aux mêmes obstacles, à publics déclassés, praticiens déclassés¹.

¹ Pour approfondir, je renvoie à la bibliographie sur la question du déclassement du Droit des étrangers dans l'architecture des matières juridiques en miroir du déclassement de sa clientèle. Une clientèle déclassée économiquement (grande précarité sociale) et déclassée symboliquement (inégal statut juridique par rapport au national).

Plus, c'est un glissement de fonction qui s'opère implicitement de l'administration préfectorale vers les praticiens de proximité, comme la sous-traitance de la fonction de tri des dossiers (évaluer les possibilités ou non d'admission au séjour). A la fonction d'aide qui incombe aux praticiens, se substitue quelque part la fonction d'administrer en lieu et place de l'administration d'Etat compétente.

S'instaure alors une sorte de paradoxe du praticien, lequel doit agir à la fois en intégrant les règles du jeu (marge légale de manœuvre de l'administration d'Etat, incertitudes procédurales...) et en inventant des solutions dans le cadre de celles-ci en coopération avec l'utilisateur.

Cette posture hybride peut prendre diverses formes, notamment au travers de la stratégie de reformulation des motifs de demande pour faire entrer la personne dans le cadre des critères en vigueur. Il s'agit ici de traduire l'histoire singulière² en catégorie juridique (statut de parent d'enfant scolarisé, de salarié, de réfugié...). De tenter d'articuler singularité et catégorie générique, dans des contraintes temporelles, souvent autour d'un projet d'accès au séjour, autrement dit autour d'un travail pour réunir les conditions d'accès au séjour lorsque celles-ci ne sont pas réunies immédiatement.

Si les praticiens subissent de fait les règles établies, ils peuvent cependant retrouver le sens de leur action en restaurant la fonction d'aide inhérente à leur mission, notamment en restaurant le sujet de droit.

Restaurer le sujet de droit suppose au moins deux choses.

D'une part, intégrer le temps long du droit dans la pratique. Communiquer et coproduire en ce sens avec l'utilisateur sur les codes juridico-administratifs (compréhension des circuits d'instruction, des différents niveaux d'action publique, posture de distanciation cordiale vis-à-vis de l'administration, oser l'écrit et prendre date avec l'administration, informer en amont sur les voies de recours...).

D'autre part (et cela rejoint la stratégie de reformulation des motifs de demande), intégrer dans la pratique le minutieux et parfois long travail sur la preuve, toujours en coproduction avec l'utilisateur. Preuves de présence en France, preuves de vie commune, preuves d'insertion... bref, si la preuve matérialise la valeur administrative du discours, elle est aussi le témoin de la trajectoire individuelle. De ce point de vue, elle est la pierre angulaire entre singularité du parcours et catégorie juridique.

Une fois amorcé ce processus de restauration du sujet de droit et une fois que toutes les solutions juridico-administratives sont apportées, une articulation de ces démarches avec le niveau politique peut être envisagée, sous forme d'intervention écrite et sous réserve que celle-ci soit opportune.

Mise en perspective

Pour conclure, on peut mettre en perspective le propos dans le cadre de la discussion sur les professionnalités, car on voit ici les obstacles communs auxquels font face les praticiens de proximité, qu'ils soient bénévoles associatifs, professionnels du droit, professionnels sociaux, agents administratifs... et ce, en miroir des usagers qu'ils accompagnent.

Bibliographie indicative

- BOUAMAMA Saïd, FOTIA Yvon, CORMONT Jessy et GAINARD Olivier, L'accès aux droits des étrangers dans le système de l'accès au droit français, *Les Figures de la Domination*
- BOURDIEU Pierre, La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, n°64
- CARRERE Violaine, Le Gisti et le travail social, *Plein droit (Gisti)*, 2006/3, n°70
- CHEVALLIER Jacques, Le droit administratif, droit de privilège ?, *Pouvoirs*, 1988, n°46
- COHEN Mathilde, L'épreuve orale. Les magistrats administratifs face aux audiences de reconduite à la frontière, *Droit et société*, 2009, n°72
- GARCETTE Christine, DAADOUCHE Christophe, Entre droit et éthique, le grand écart, *Plein droit (Gisti)*, 2006/3, n°70
- JULIEN-LAFERRIÈRE François, L'étranger, une catégorie juridique discriminante, séminaire de droit public *L'étranger*, 2002
- MAILLE Didier, Du travail social à l'action juridique, *Plein droit (Gisti)*, 2007/3, n°72
- MORICE Alain, Du SSAE à l'Anaem, une liquidation annoncée, *Plein droit (Gisti)*, 2007/3, n°72
- SPIRE Alexis, *Accueillir ou reconduire : enquête sur les guichets de l'immigration*, 2008
- SPIRE Alexis, *Etrangers à la carte, l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, 2005

² L'histoire singulière, le parcours individuel ou encore la trajectoire, que l'on peut apparenter aux catégories sociologiques ou aux figures sociologiques de migrants, comme l'exilé, la femme migrante, le migrant économique...

Médiation culturelle et intégration sociale : prendre la parole pour se raconter dans la langue de l'Autre

Introduction

Notre contribution s'intéresse à des formes de médiation susceptibles de favoriser l'intégration socioculturelle de migrants et migrantes allophones grâce à l'apprentissage du français. Nous analysons notamment quelques pratiques de médiation dont l'objectif est de faciliter l'appropriation de la langue française par l'activité culturelle ou la pratique artistique, selon le principe de la « pédagogie du détour » (Kneubühler 2018 : 8). En effet, si l'intégration linguistique constitue l'une des préoccupations des États membres de l'espace européen, force est de constater que le processus d'appropriation de la langue du pays d'accueil est très complexe et qu'elle impose la prise en compte de la biographie socio-langagière des migrants. Or, l'approche de la médiation culturelle inclusive permet de favoriser le développement des compétences tout en valorisant le parcours individuel de chacun. L'objectif prioritaire est d'encourager la prise de parole et l'expression chez des locuteurs qui se trouvent souvent dans une situation de précarité non seulement matérielle mais aussi morale, dans la mesure où leurs difficultés d'accès à la parole peuvent se traduire dans des formes d'isolement et d'exclusion, dans une « double absence » d'ici et du là-bas (A. Sayad 1999).

Dans cette perspective, nous observons les productions orales d'un certain nombre de locuteurs en situation d'apprentissage ou d'approfondissement du français qui parviennent à s'exprimer et à « se raconter » dans la langue de l'Autre. L'objectif est de saisir les spécificités discursives, énonciatives et textuelles de ces productions verbales.

Qu'il s'agisse de récits construits à partir d'un objet du musée ou de récits d'expériences vécues revendiqués en tant que tels, ce sont des fragments de vie qui nous sont offerts, des bribes de l'histoire de migrants et migrantes allophones produites non pas dans l'immédiateté d'une conversation spontanée mais dans un cadre énonciatif très particulier, re-configurées et métamorphosées dans une perspective de création artistique et littéraire.

Notre corpus se fonde plus précisément sur des exemples de médiation culturelle inclusive sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets national (« L'action culturelle au service de la maîtrise du français ») lancé par le Ministère de la Culture en 2015 et reproposé en 2017-2018. Nous analysons plus précisément des récits oraux produits dans le cadre du projet socioculturel « Racines » (conçu par le Musée d'art et d'histoire Paul Éluard en collaboration avec les maisons de quartier « Pierre Semard » et « Romain Rolland » de Saint-Denis) et des films réalisés dans le cadre du projet « Après-demain » (association Équipe Monac.1 de Tourcoing)¹.

L'objectif du projet « Racines », réalisé en 2017-2018, était à la fois d'améliorer l'intégration de migrants allophones ayant une faible connaissance de la langue française et de favoriser leur accès à la culture. Les usagers des maisons de quartier ayant adhéré à ce projet – 46 au total – ont travaillé à la réalisation d'un Livre d'Art et d'Histoires – *Racines* – histoires imaginées à partir des objets du musée, et ont préparé une visite racontée sur ces objets ainsi que la représentation de 3 récits collectifs au printemps 2018. L'enregistrement d'un certain nombre d'interactions nous a permis d'observer les stratégies de médiation mises en œuvre par les formatrices dans l'élaboration des histoires collectives et d'analyser les récits oraux produits par les participants lors de la visite racontée au Musée.

Le Projet « Après-demain », conduit en 2017 par l'association Équipe Monac.1 de Tourcoing, a permis à des migrants allophones (parfois en situation d'illettrisme) de participer à des ateliers

¹ Les migrants s'exprimant dans le cadre de ces projets ont des origines différentes : Algérie, Iran, Maroc, Sénégal, Syrie, Côte d'Ivoire, Bulgarie, Albanie, Bosnie, etc..

d'initiation audiovisuelle, d'expression et de communication et de parvenir à s'exprimer, écrire et réaliser un film avec leurs enfants sur leurs origines et leur arrivée en France.

Prise de parole et genre narratif

Les récits produits par les participants aux projets mentionnés ne sont pas des récits conversationnels spontanés (cf. Kerbrat-Orecchioni 2003), ni des récits élicités au cours d'entretiens biographiques : ce sont des récits « provoqués », sollicités, dans le cadre d'une activité de formation et de médiation culturelle et restitués ensuite publiquement dans un espace social et symbolique légitime. Il s'agit donc de la reconstruction *a posteriori* d'une histoire personnelle co-construite, de fragments de vie sélectionnés, organisés et réélaborés, dans une perspective artistique ou littéraire, en fonction du sujet narrateur, de la situation énonciative et du projet de médiation culturelle dans lequel s'insère cette forme particulière de prise de parole.

Dans tous les cas, le processus narratif présuppose à la fois un retour réflexif et une extériorisation qui aboutit à la construction du récit en français, langue d'apprentissage. Le « produit fini », c'est-à-dire le récit en tant qu'objet linguistique et culturel, représente un facteur de transformation sociale, non pas en soi, mais en tant qu'aboutissement d'un processus complexe, d'apprentissage linguistique, d'insertion sociale et de manifestation identitaire.

La narration dans la visite racontée (projet Racines)

L'organisation des séquences de narration dans la « visite racontée » répond à une logique différente par rapport à celle qui régit les séquences de médiation culturelle d'une visite guidée conventionnelle, où il s'agit principalement d'expliquer le référent, de le décrire et de le contextualiser en dévoilant sa signification et ses valeurs symboliques. Dans la visite racontée, le discours sur l'objet d'art ou de culture n'est pas un « discours du savoir », une parole « d'expert », c'est une reconstruction de son sens, une ré-interprétation par laquelle se manifeste l'appropriation. Lors de cette visite, on assiste plus précisément à un discours pluri-locuteurs, où chaque objet, par un jeu d'évocation, mémoire, réminiscences et imagination, donne vie à une histoire et restitue un regard différent, inédit, parfois dépaysant, sur ce même-objet. Ces fragments narratifs hétérogènes dont l'invariant est représenté par la personnalisation de l'objet et la valorisation de l'altérité se caractérisent, entre autres, par une forte inscription du sujet locuteur dans son discours, un usage fréquent de marqueurs émotionnels (verbaux, prosodiques et gestuels), de marques de collaboration discursive entre le conteur/la conteuse et le public ou les formateurs, comme dans l'extrait suivant :

Exemple 1 (visite racontée, 19/05/2018) **Durée de l'extrait : 2 minutes**

1 M alors je vous invite à observer sur ces chapiteaux qui racontent des
2 histoires aussi hein/ l'histoire de Saint-Denis/ par exemple\
3 l'histoire de l'homme trop orgueilleux qu'on a tiré en bas de son
4 cheval\ et puis ici/ je vous invite quand vous passez hein/ tout à
5 l'heure ou maintenant/ à regarder deux personnages très importants/
6 qui portent une palme/ une palme trouvée dans **une PALMERAIE** (pause)
7 KHA ah oui/ ça me fait penser **vraiment** à quelque chose
8 SR c'est laquelle/ c'est celle-là ou celle-là/
9 KHA c'est la palmeraie\ ah oui/ ça me fait vraiment penser à quelque chose
10 ça fait vraiment longtemps/ euh ça c'est une vraie histoire vraiment\
11 c'est l'histoire de mon Pays/ de XXX et après je suis partie avec ma
12 mère et mes frères/ on est partis pour passer les vacances/ et après
13 moi j'ai senti une odeur/ mais vraiment/ c'était magnifique/ j'ai pas
14 compris\ il vient d'où/ j'ai demandé à tout le monde/ ils ont rien
15 compris parce que ils ont pris l'habitude de sentir tous les jours et
16 moi je l'ai senti mais vraiment/ j'ai demandé à tout le monde j'ai dit
17 mais c'est quoi/ c'est quoi/ c'est quoi et j'ai demandé à ma tante/
18 elle m'a dit ben tu sais c'est quoi/ c'est l'odeur de henné/ **LE HENNÉ**
19 (.) voilà et puis elle m'a pris et on a été visiter vraiment/ on a été
20 regarder et j'ai trouvé l'henné parce que c'est la première fois je
21 le vois comment/ comment les arbres ils poussent **vous voyez/** (gestes)
22 je l'ai trouvé juste tout petit comme ça mais vraiment c'était /
23 c'était incroyable/ et quand je vois l'henné ici/ je monte la tête je

24 vois les palmiers les dattes aussi/ mais vraiment c'était incroyable
25 l'histoire/ et c'était une vraie histoire de chez moi\ de ma famille\
26

Dans ce cas, le récit de vie relaté par KHA (femme marocaine) est inspiré par le détail de l'un des chapiteaux exposés au musée. La conteuse insiste sur l'authenticité de son récit qui est « une vraie histoire » : l'attribut qualifie sa prise de parole et dessine les frontières de l'acte narratif : « ça c'est une vraie histoire (...) c'était une vraie histoire de chez moi de ma famille ». Le souci véridictoire, la volonté de susciter l'intérêt du public et de justifier le caractère mémorable de l'histoire (cf. l'évaluatif « incroyable ») révèlent par ailleurs les fondements de la dimension interactive du récit oral (Labov 1993, Brès 1994). Dans l'extrait, l'activité de narration est liée au souvenir : la palmeraie du chapiteau déclenche le regard rétrospectif de la conteuse. Comme dans le récit conversationnel, la narration s'ancre donc dans le flux de l'interaction grâce à des unités de discours charnières qui justifient la prise de parole et en assurent la cohérence par rapport à ce qui précède. Toutefois, dans le cadre de la visite racontée, le narrateur-acteur n'a pas vraiment à négocier son activité : le « protocole d'accord » (Brès 1994) est établi implicitement par le contexte et l'acte de se remémorer est feint puisqu'il s'agit d'une mise en scène.

Du point de vue de la structure narrative, les récits analysés se caractérisent par un développement simple et une forte présence de procédés évaluatifs qui, comme le souligne Labov (1993), sont liés à l'aspect interactif du récit oral. Bien que leur restitution devant un public se fonde sur une planification préalable, on peut leur attribuer néanmoins un certain degré de spontanéité, qui est d'ailleurs encouragée et sollicitée par le metteur en scène. En effet, l'insécurité linguistique des participants et l'accès à une forme de parole publique institutionnelle qui ne leur est pas familière constituent des éléments « perturbateurs » susceptibles d'infléchir l'activité narrative et de donner libre cours à l'improvisation. La tendance à la simplification, liée à la nature même de la situation discursive, s'accompagne d'ailleurs de répétitions et d'éléments prosodiques et mimo-gestuels qui confèrent des traits d'authenticité à la parole des narratrices/narrateurs et l'enrichissent au niveau émotionnel. Ces « intensificateurs » (Labov 1993 : 484), qui donnent plus de force à l'événement raconté, révèlent l'orientation constante du récit oral envers ses interlocuteurs, appelés à partager les vibrations émotionnelles des conteurs/conteuses et à s'approprier leur regard particulier sur l'objet du Musée.

La narration dans les films du projet « Après-demain »

Les films réalisés par les migrants dans le cadre du projet « Après-demain » se présentent plus explicitement comme des récits biographiques de migration : parler de ses origines et de son arrivée en France est le fil conducteur des différents fragments audio-visuels produits dans les ateliers. Toutefois, dans quelques films, la voix narrant l'histoire ne correspond pas à celle du véritable énonciateur, comme c'est le cas dans le film « Famille Mihailova », où l'enfant qui s'exprime à la première personne « je » en réalité prête sa voix à la mère. Par ce dédoublement entre locution et énonciation se superposent donc deux expériences d'intégration linguistique.

Extrait 2 « Famille Mihailova » **Durée de l'extrait : 2 minutes**

Ces récits présentent la structure typique des récits oraux (selon le modèle de Labov). Dans le film « Famille Mihailova », on trouve quasiment toutes les parties du récit identifiées par Labov : les indications, le développement avec le lancement et les complications, le résultat, une coda avec une généralisation qui associe l'expérience individuelle à l'expérience collective et l'évaluation qui pénètre tout le récit. Comme dans les extraits de la visite racontée, ces récits sont donc chargés de procédés évaluatifs qui leur confèrent un aspect interactif, malgré leur caractère monologique.

Les thèmes et les topoï

Les identités plurilingues participant aux deux projets se disent à travers des lieux et des thèmes privilégiés susceptibles de réapparaître d'un récit à l'autre :

(1) la représentation du Pays d'origine, qui se manifeste à travers :

- la remémoration des lieux de l'enfance/jeunesse ou l'attachement à ses origines : « [l'odeur du henné] c'était magnifique », « en été le son des iwarzigues qui donne le sentiment de chaleur » (visite racontée); « la Bulgarie c'est un beau Pays », « j'ai eu la chance de vivre en Bulgarie à une époque où ce n'était pas la misère » (Famille Mihailova) ;
- l'évocation des difficultés qui justifient la décision de partir : la misère, la guerre, la mafia, etc. ;
 - (2) le rapport à la langue maternelle, explicitement asserté dans certains films : « j'ai mal au cœur parce que l'une de mes filles ne connaît pas notre belle langue bulgare » (Famille Mihailova), ou révélé implicitement dans les récits oraux de la visite racontée (cf. l'emploi de xénismes, par exemple *iwarzigues*) ;
 - (3) le rapport à la scolarisation ;
 - (4) l'arrivée en France ;
 - (5) le rapport avec les autres migrants, thème qui transforme l'histoire individuelle et familiale en histoire collective.

Comment se raconter dans la langue de l'Autre ?

Nous nous sommes interrogée entre autres sur le rapport entre production du récit par le migrant et activité de gestion et de formatage de ce discours par les acteurs de la médiation culturelle. Comment l'activité de médiation parvient-elle à transformer, moduler ces discours sans les dénaturer ? Peut-on repérer des traces de ces productions premières dans le produit fini ?

Ces discours se caractérisent aussi par la langue dans laquelle s'expriment les narrateurs migrants, c'est-à-dire le français qui est pour eux langue d'apprentissage. Si l'on peut identifier dans les différentes prises de parole quelques phénomènes d'insécurité linguistique (par exemple au niveau morphologique ou syntaxique), ces éléments restent pourtant marginaux et ne font que valoriser la prise de parole des migrants/migrantes, car ils fonctionnent comme des marques d'authenticité qui témoignent du processus d'intégration (socio)-linguistique.

L'« authenticité » des récits émane enfin de l'expression émotionnelle qui semble traverser ces différentes formes de narration. L'inscription dans le discours d'un « je » éprouvant se manifeste à la fois par l'emploi d'unités linguistiques spécifiques (énoncés d'émotion, axiologiques et expressions connotées, xénismes qui par leur Signifiant rattachent l'expérience à la « langue du cœur »), mais aussi par la prosodie et la mimo-gestualité.

Certes, l'investissement des locuteurs se manifeste de manière différente ; dans les films par exemple, on assiste parfois à une énonciation quasiment désincarnée, car la voix-off des narrateurs/narratrices semble produire un effet de distanciation par rapport au vécu. Dans ces cas, la construction pathémique se réalise plus globalement au niveau du film en tant qu'objet culturel et sémiotique hybride. Dans cette perspective, les images choisies, les scénarios montrés, les dessins, les pauses et la musique constituent autant de procédés de dramatisation qui dialoguent avec la voix narrante l'histoire. Voix qui, par son timbre et par sa nature, est hautement signifiante.

Au-delà de la re-configuration, c'est donc le ressenti et l'interprétation qui donnent forme au récit. Quelle que soit la forme de prise de parole, ce qui émerge c'est la véridicité du sujet et de son expérience.

Conclusion

L'analyse d'une partie des récits réalisés dans le cadre des projets « Racines » et « Après-demain » permet de mettre en évidence des mécanismes de production narrative fondés sur la sélection et l'interprétation du vécu en fonction des objectifs et des contraintes imposées par le projet encadrant la prise de parole. À travers la narration de ces fragments de vie se construisent des « identités narratives » (Ricoeur 1983) qui s'expriment dans une langue étrangère, reconfigurent leurs expériences et disent leurs émotions, au terme d'un processus de partage et de co-construction avec les acteurs de la médiation culturelle. Le discours produit est donc l'aboutissement d'un processus complexe, d'un nombre important d'échanges dans les ateliers au cours desquels, grâce aux rapports

de confiance qui s'instaurent, émergent des histoires personnelles et affleurent des trajets souvent uniques.

Références bibliographiques

Adami H., Leclercq V. (éd.), 2012, *Les migrants face aux langues des pays d'accueil. Acquisition en milieu naturel et formation*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

Brès, J. (éd.) (1994), *Le récit oral suivi de Questions de narrativité*, Montpellier : Université Paul Valéry.

Labov, W. (1993 [1972]) *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des États-Unis*, Paris, Minuit.

Kerbrat-Orecchioni, C. (2003) « Les récits conversationnels, ou la parole « ordinaire », c'est tout un art », in J.-B. Martin, N. Decourt (éd.), *Littérature orale. Paroles vivantes et mouvantes*, Lyon : PUL, 99-122.

Kneubühler M. (éd.), *Détours et déclics. Action culturelle et langue française*, Genouilleux, Éditions La passe du vent.

Ricoeur, P. (1983-85), *Temps et récit*, Paris : Seuil.

Sayad A., 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.

L' ELAL d'Avicenne©, un outil original pour mieux évaluer les enfants allophones.

Amalini SIMON¹

L'ELAL d'Avicenne© (Évaluation Langagière pour ALlophones et primo arrivants) a été créé afin de permettre aux professionnels, quel que soit leur champ de travail, d'évaluer au mieux les compétences langagières des enfants dans leurs premières langues, celles qui les ont bercées. C'est un outil de valorisation des langues maternelles de tous les enfants qui traversent des langues et des mondes. On l'appelle aussi le « Brazelton des langues » car il est révélateur des compétences langagières.

Dans cette dynamique, l'équipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, orthophonistes enseignants, etc.) du centre du langage de l'hôpital Avicenne a créé un outil inédit d'évaluation des compétences langagières des enfants bi-plurilingues : l'ELAL d'Avicenne©.

Ce projet répond à un besoin qui a été reconnu comme prioritaire par les institutions françaises qui accueillent les enfants. La validation de cet outil a donc été portée au niveau national par un programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) et a été reconnu par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Comme la plupart des évaluations langagières, l' ELAL d'Avicenne© se décline en trois grandes parties : la compréhension, la production et la production de récit. Ces trois domaines englobent le langage oral. Notre outil s'adresse aux enfants de trois ans et demi à six ans et demi. Il s'agit d'enfants scolarisés généralement en école maternelle, en moyenne ou grande

¹ Psychologue clinicienne, Docteur en psychologie, Maison de Solenn, MDA Cochin, AP-HP, Université Paris Descartes, CESP, Inserm 1178, Paris, France

section. Les notions ciblées par l'outil sont précocement acquises et constituent le socle minimal des acquisitions futures. Elles sont transmises par la famille proche et/ou élargie dans un cadre d'échanges linguistiques spontanés. L'ELAL d'Avicenne© s'adresse donc à des enfants bilingues ou plurilingues, qu'ils soient enfants de migrants ou eux-mêmes migrants.

La construction de cet outil transculturel permet de réaliser des évaluations dans un grand nombre de langues. L'évaluation en langue maternelle nécessite bien sûr la présence d'un locuteur compétent dans la langue concernée (interprète).

Les items retenus pour la construction du test concernent des aspects appris par l'enfant et transmis par son milieu quelle que soit la langue. Pour que les évaluations soient réalisées dans des conditions comparables dans les différentes langues, le test cible des aspects conceptuels les plus généraux dans le langage de l'enfant. Les acquisitions ciblées sont clairement précisées afin d'éviter des biais de traduction.

C'est un outil qui peut être utilisé par un grand nombre de professionnels : orthophonistes, psychologues, psychiatres, enseignants spécialisés ou les enseignants formés... L'ELAL d'Avicenne© révèle les compétences langagières des enfants, parfois à eux-mêmes, à leurs parents et aux professionnels qui s'occupent d'eux. Dans le cadre scolaire, l'ELAL permet d'avoir accès à d'autres compétences que celles transmises par l'école. Il conduit à avoir une représentation plus fine du développement bilingue et à repérer une éventuelle dominance d'une langue par rapport à l'autre.

En effet, l'ELAL d'Avicenne© est un outil qualitatif et dynamique. Il n'y a pas de recours à l'étalonnage et à une norme. L'acquisition de la langue première est tellement corrélée aux domaines individuels, collectifs, culturels, linguistiques, politiques, familiales, transgénérationnels etc. qu'il n'est pas possible de comparer un enfant à un autre. Ainsi, le parcours langagier d'un enfant est unique et lui appartient.

Ce qui importe dans l'évaluation langagière en langue maternelle est la dimension qualitative de l'évaluation même si elle est résumée par un score. Ainsi le travail avec l'interprète est essentiel pour avoir accès aux données qualitatives de la langue.

La partie la plus significative du test est celle de la production de récit car c'est là où l'enfant va produire des phrases. L'interprète devra alors être attentif au langage de l'enfant. C'est grâce aux échanges avec le professionnel qui a demandé le test que l'interprète pourra guider son écoute. Par exemple, l'orthophoniste va demander une écoute précise sur des aspects liés à son évaluation d'orthophoniste.

Grâce à l'évaluation en langue première mis en relief avec une évaluation en français, le professionnel sera en mesure de décrire les compétences langagières bilingues de l'enfant. Nous avons ainsi pu établir quatre profils de bilinguisme différents : Harmonie des langues / Bilinguisme au bénéfice de la langue maternelle, avec L1 investie et L2 pas encore investie / Bilinguisme au bénéfice du français avec L1 désinvestie et L2 investie / Vulnérabilité langagière.

Le profil harmonie des langues signifie que l'enfant présente de bonnes compétences langagières dans les deux langues. Le profil bilinguisme au bénéfice de la langue maternelle met en avant de bonnes compétences en L1 mais des difficultés en L2 (français), ce qui signifie qu'il ne s'agit pas de maladie du langage mais qu'il y a une difficulté à s'inscrire dans la L2. Il faudra donc approfondir avec les parents pour mieux comprendre et adapter la prise en charge. Le profil bilinguisme au bénéfice du français met en avant des difficultés en L1. Les enfants concernés par ce profil, n'inquiètent pas souvent l'école au niveau des compétences langagières, mais cela interroge tout de même sur la question de la transmission de la L1. Enfin, le profil vulnérabilité langagière met en lumière des difficultés dans les deux langues. Il indique que l'enfant a du mal à investir les deux langues et qu'il faut mettre en

place des soins adaptés aux difficultés rencontrés et souvent une prise en charge orthophonique est préconisée.

En plus du choix d'un matériel transculturel, l'autre spécificité de cet outil est la validation transculturelle qui en a été faite. En effet, la validation de l'ELAL d'Avicenne© a été réalisée dans plusieurs langues avec au moins deux contextes pour chaque langue. Un contexte minoritaire (en migration) et un contexte majoritaire (pays d'origine). C'est dans ce cadre que l'outil a été évalué dans trois langues : Tamoul, Soninké et Arabe. Ces trois langues ont été choisies du fait de leur prédominance dans le bassin de vie autour de l'hôpital Avicenne. Mais pas seulement ; ces trois langues sont également véhiculées dans des contextes historiques qui leurs sont propres (guerre, colonisation, multilinguisme, religion) et les trajectoires migratoires qui en découlent influencent leur transmission.

L'équipe de chercheurs ont été, d'une part, à la rencontre d'enfants bilingues scolarisés en moyenne ou grande section de maternelle, nés en France, dont les deux parents parlent une de ces trois langues. D'autre part, ils ont été à la rencontre d'enfants monolingues parlant une de ces trois langues dans les pays où ces derniers sont majoritaires : Sri-Lanka (tamoul), Mauritanie (soninké), Maroc et Algérie (arabe).

La validation dans des pays où les langues sont dominantes devait permettre de vérifier que les items étaient clairs et compréhensibles par des enfants maîtrisant bien la langue ciblée. Dans ce cas, le taux de non-réponse devait être faible. Dans le cas contraire, cela indiquait que la question était mal posée ou gênante pour l'enfant (Rezzoug, 2018).

Ainsi, à partir de la construction transculturelle de l'outil et de la validation dans trois langues et trois contextes différents (études linguistiques et anthropologiques), nous pouvons affirmer que cet outil est transculturel et peut maintenant être utilisé dans n'importe quel contexte à

condition d'avoir un interprète natif de la langue maternelle de l'enfant et de disposer du test traduit et ainsi directement énoncé à l'enfant. (Moro et al, 2018 revue l'autre).

Ces validations transculturelles ont pu mettre en lumière la spécificité des langues, et renforce l'idée que chaque enfant a son parcours langagier propre. Le rôle de l'interprète est donc essentiel non seulement par rapports aux aspects linguistiques mais aussi pour mieux contextualiser les langues selon les cultures et les pays.

Dans le cadre de l'ELAL d'Avicenne©, l'outil en lui-même ne suffit pas, un interprète est indispensable pour la réalisation de la passation.

Un des objectifs de l'ELAL d'Avicenne© est la modification des représentations autour des langues et en particulier du travail avec les interprètes, qui sont de vrais alliés.

Dans le cadre de la passation de l'outil ELAL d'Avicenne©, l'interprète va interagir seul avec l'enfant. Il faut donc lui faire confiance et lui reconnaître la place d'expert de la langue. Cela demande au professionnel de changer de posture, non seulement d'apprendre à travailler avec l'interprète comme cela se pratique, mais de prendre la place de "tiers transparent", celui qui va observer la passation dirigée par l'interprète.

Ainsi, l' ELAL d'Avicenne© est un outil qui valorise la place des interprètes et met en perspective leur expertise langagière, ce qui est inédit dans les prises charges des enfants que ce soit dans le soin, à l'école ou ailleurs.

L' ELAL d'Avicenne©, et les quatre profils définis plus haut (Harmonie des langues, Bilinguisme au bénéfice de la langue maternelle, Bilinguisme au bénéfice du français et Vulnérabilité langagière,) apportent des éléments de compréhension d'une grande partie du parcours langagier de l'enfant. Ainsi ces profils permettent aux professionnels d'orienter et de proposer une aide adaptée à l'enfant selon ses difficultés et en prenant en compte son parcours langagier.

Bibliographie

Camara H. Compétences et pratiques langagières en situation transculturelle : parcours langagiers des enfants bilingues soninké-français. Thèse de psychologie sous la direction de Marie Rose Moro. Université Paris Descartes, 2014. 305p.

Dimeo S, Camara H ; Les parcours langagiers des enfants de migrants, un bilinguisme pluriel. *Soins Pédiatrie- Puériculture*. 2018; 39(303):10-13

Moro MR, Rezzoug D, Bennabi-Bensekhar M, Simon A, Camara H, Rakotomalala L, et al. Manuel de l'Elal d'Avicenne©. Florence: Giunti Eurotest; 2017

Rezzoug D, Bennabi-Bensekhar M, Moro MR. L'elal d'Avicenne. Le premier outil transculturel d'évaluation des langues maternelles des enfants allophones et primo arrivants, *L'Autre*, 2018 ; 19 (2) : 142-150.

Simon, A. De la langue de ma mère à celle de l'école. Parcours langagier des enfants tamouls du Sri Lanka. Thèse de psychologie sous la direction de MR Moro. Université Paris 13, 2011, 260 p.

Simon A, Camara H, Rizzi A. Le contre-transfert langagier. *Soins Pédiatrie- Puériculture* – 2019 ; 64 (836) : 29-32

Anna Stevanato est diplômée en langues et littératures étrangères à l'Université de Bologne en Italie mais également en économie sociale et solidaire au CNAM. Elle fondatrice et directrice de Dulala, association créée en 2009 et aujourd'hui une des associations de référence dans l'éducation en contexte multilingue. Organisme de formation, Dulala a déjà accompagné plus de 9000 acteurs des champs éducatif, culturel ou social dans la mise en place de projets ouverts sur les langues. Véritable laboratoire, Dulala s'appuie sur des réseaux de chercheurs et de professionnels pour concevoir des pratiques et des ressources testées sur le terrain.

Langues en Seine Saint Denis : des solutions pour affronter les inégalités

Table des matières

Contexte : langues et inégalités sociales.....	1
La France, pays monolingue ? Une construction historique décalée des réalités du terrain.....	1
La réalité française : glottophobie et renforcement des inégalités sociales	2
Réagir au constat d'une société française discriminante : repensons l'éducation.....	3
Lutter contre les discriminations liées aux langues et participer à la cohésion sociale.....	4
Repenser l'éducation, et notamment la formation des professionnels	4
Créer des outils et les diffuser au plus grand nombre	5
Perspectives d'échanges.....	5

L'Île-de-France, avec une proportion d'immigrés deux fois plus élevée que la France métropolitaine, se positionne au premier rang des régions accueillant le plus d'immigrés. En particulier, en Seine-Saint-Denis près de trois habitant.e.s sur dix sont immigrés, et cette population immigrée atteint 43% à La Courneuve et Aubervilliers. Dans ces deux communes, plus de huit enfants sur dix (de moins de 25 ans) ont au moins un parent immigré¹. Actuellement en France un enfant sur quatre grandit avec une autre langue que le français, que ce soit une langue régionale, internationale ou de l'immigration, et deviendra potentiellement bilingue². Cette proportion est plus élevée encore dans le département du 93.

Cependant, nombreux sont les enfants qui n'ont pas la possibilité de développer harmonieusement leur bilinguisme et qui ne profitent pas des avantages de celui-ci, notamment lorsque les langues qu'ils parlent sont minorisées et dévalorisées socialement. Le fait d'entraver l'apprentissage des langues maternelles peut avoir des conséquences néfastes pour la construction des enfants, et contribue à expliquer que 35% des élèves d'origine étrangère sont en situation d'échec et se sentent exclus du système éducatif (taux d'échec 2 fois supérieur à la moyenne nationale, selon les scores PISA 2010). Pourtant, depuis une trentaine d'années les recherches ont démontré l'impact positif du bilinguisme sur le développement cognitif, affectif et identitaire des enfants. Le bilinguisme facilite les apprentissages scolaires, et notamment l'apprentissage de la langue de l'école.

Dans un premier temps nous reviendrons sur le contexte de la Seine Saint Denis, à travers la construction linguistique de la France et ses conséquences. Puis, nous évoquerons des pistes d'actions possibles pour répondre aux enjeux actuels d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations.

Contexte : langues et inégalités sociales

La France, pays monolingue ? Une construction historique décalée des réalités du terrain

Aujourd'hui, on estime que 600 langues sont parlées dans l'hexagone. La France est donc bien un pays multilingue.

¹ Insee *Analyses Île-de-France n° 70* - Octobre 2017, accessible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3136640>

² Enquête *Trajecitoires et Origines* INED-Insee 2008

C'est pourtant une réalité peu présente dans la sphère publique et dans l'imaginaire collectif. On associe encore la France à un Etat monolingue, ce qui remonte à la Révolution et découle d'une volonté politique forte. En effet, l'Etat en France a préexisté à la nation, et a dès lors cherché à développer un sentiment national et à unifier le peuple par l'imposition d'une langue officielle nationale, d'un service national, la création d'une école gratuite et obligatoire, la mise en place de symboles forts de la nation (drapeau, hymne, emblème, devise). En 1789, la majorité des Français.e.s parlent des dialectes ou patois lorsque le décret du 2 Thermidor, An II (20 juillet 1794) dispose que « nul acte ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française ». De même, l'Ecole publique a joué un grand rôle dans la construction de l'idée d'une nation française monolingue. Jules Ferry, sous la Troisième République, impose des écoles primaires gratuites et obligatoires, utilisant exclusivement le français aux dépens de patois pourchassés. Les enfants, qui parlent souvent une autre langue chez eux, apprennent donc le français, langue du savoir, de l'administration et du pouvoir, et sont punis, parfois obligés à porter un bonnet d'âne, s'ils parlent une langue régionale. Ces humiliations ont pour but de dénigrer ces langues et de les maintenir à l'écart de l'institution. Cette dévalorisation des langues régionales s'encre profondément dans l'imaginaire collectif, menant à leur quasi disparition.

La réalité actuelle, et notamment en Seins Saint Denis, découle également des Trente Glorieuses, durant lesquelles des vagues successives d'immigrants sont sollicitées pour répondre au développement industriel. Il s'agit généralement d'immigrants célibataires qui maîtrisent peu le français, qu'ils apprennent pour leurs besoins immédiats, prévoyant un retour au pays. En 1974, avec l'instauration du droit au regroupement familial, le visage de l'immigration évolue. Désormais, des quartiers et territoires sont investis par des familles de migrants, notamment en Ile de France et en Seine Saint Denis, territoires multilingues par nécessité, les enfants étant scolarisés dans les écoles françaises tout en parlant les langues familiales chez eux. Ils apprennent leur langue d'origine dans le cadre des ELCO, un dispositif basé sur des accords bilatéraux permettant un éventuel retour au pays grâce au maintien des apprentissages de la langue et culture d'origine. En parallèle de ces évolutions, l'installation de l'Europe multiplie les échanges, au fur et à mesure de l'instauration des traités. La France devient un lieu de multiples échanges démographiques, et donc linguistiques.³ Pourtant, de nombreuses voix s'élèvent encore aujourd'hui pour rejeter les langues minoritaires ou régionales. Ainsi, en France la Charte européenne des langues régionales et minoritaires a été adoptée en 1992 puis signée en 1999, mais elle n'a jamais été ratifiée, sous prétexte que cela irait à l'encontre de l'article 2 de la Constitution suivant lequel « la langue de la République est le français ».

Pourtant, si la réalité multilingue de la France est avérée, notamment dans certains départements marqués par l'immigration tels que la Seine Saint Denis, il n'en demeure qu'une forte hiérarchisation existe dans la perception des différentes langues.

La réalité française : glottophobie et renforcement des inégalités sociales

La glottophobie correspond à la « discrimination négative fondée sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises certaines formes linguistiques »⁴. En 2016, pour la première fois en France, le Code Pénal établit comme discriminatoire d'opérer « toute distinction entre les personnes morales sur le fondement [...] de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ». De fait, les langues sont, selon Philippe Blanchet, des enjeux de domination et de pouvoir. Il estime que « les pratiques linguistiques sont devenues très tôt un moyen de s'approprier, de transformer, de contrôler, de dominer, la vie sociale et politique, et même la vie tout court. Le pouvoir est une affaire de discours, pour le conquérir comme pour l'exercer. »

³ Chevalier Jean-Claude, Synergies Italie n° 5 – 2009, pp. 79-85, accessible à <https://gerflint.fr/Base/Italie5/chevalier.pdf>

⁴ Blanchet Philippe, *Discriminations : combattre la glottophobie*

Si la maîtrise de la langue officielle répond à un enjeu d'ascension sociale, on peut s'étonner que des élèves scolarisés dans des établissements en langue française ne bénéficient pas plus des chances d'ascension promises par l'éducation, et que les inégalités sociales ne diminuent pas entre l'entrée et la sortie d'un élève du système scolaire. Une étude de l'OCDE⁵ fait le point sur les facteurs de réussite scolaire et de bien-être des enfants issus de l'immigration. En moyenne, près de la moitié des élèves de la première génération d'immigré.e.s ne possèdent pas le niveau de compétences de base en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences, contre un quart environ des élèves non-issus de l'immigration. Cette étude révèle également que par rapport à leurs camarades non issus de l'immigration, les élèves issus de l'immigration font état d'un sentiment d'appartenance à l'école moindre, d'un niveau inférieur de satisfaction à l'égard de la vie et d'une plus grande anxiété liée aux devoirs. Beaucoup expriment également une grande motivation pour réussir leur scolarité.

Le rapport souligne enfin que « la langue joue un rôle essentiel, la probabilité des élèves issus de l'immigration qui ne parlent pas la langue du pays d'accueil à la maison d'obtenir des résultats satisfaisants au test PISA de l'OCDE étant inférieure d'environ huit points de pourcentage à celle de leurs pairs locuteurs de la langue du pays d'accueil »⁶. Plus que leurs camarades, les élèves issus de l'immigration sont susceptibles d'avoir le sentiment de ne pas être traités de façon équitable par les enseignant.e.s, ce qui aboutit à des résultats différents sur le plan de la scolarité et du bien-être. Le rapport précise que « les enseignants ont (...) un rôle clé à jouer, en aidant les élèves à trouver leur place en classe et, plus largement, dans la société. Ils devraient ainsi être davantage soutenus et mieux formés afin de pouvoir gérer la diversité culturelle croissante dans les salles de classe, mieux lutter contre les brimades exercées sur les élèves et associer davantage les parents des élèves issus de l'immigration à la vie scolaire »⁷.

C'est tout le travail de l'association Dulala (D'Une Langue A l'Autre), qui œuvre à transformer les regards sur la diversité, à révéler les langues des élèves et plus globalement celles de la communauté éducative toute entière et à permettre que ces langues soient perçues comme une ressource et non pas comme un obstacle. Il s'agit de faire évoluer les regards, afin que les élèves et leurs familles ne soient plus perçus comme déficitaires mais au contraire comme porteurs de connaissances. Dulala s'inscrit dans une éducation à l'altérité qui permet de rapprocher celles et ceux qui se sentent « différent.e.s », de donner la place à ceux qui ne pensent pas en avoir une.

Réagir au constat d'une société française discriminante : repensons l'éducation

Implantée en Seine Saint Denis, l'association Dulala développe la majorité de son activité dans un territoire riche de nombreuses réalités linguistiques et culturelles. Depuis 2009, elle lutte contre les discriminations et œuvre à permettre la réussite scolaire de tou.te.s à travers le développement du langage et donc le développement et la valorisation des langues premières, qui construisent cette faculté langagière. Pour ce faire, nous menons différentes actions :

- des interventions de plaidoyer et sensibilisation ;
- des formations en direction des professionnel.le.s des champs éducatif, social et culturel à l'accueil du plurilinguisme comme une chance pour tou.te.s ;
- des outils plurilingues mis à disposition de tou.te.s et la plupart en libre accès sur le site internet.

⁵ Etude datée du 19 mars 2018, dont le résumé est accessible ici : <http://www.oecd.org/fr/presse/les-pays-doivent-intensifier-leurs-efforts-pour-aider-les-eleves-issus-de-limmigration-a-reussir-a-lecole-et-dans-la-societe.htm>

⁶ Ibid

⁷ Ibid

Lutter contre les discriminations liées aux langues et participer à la cohésion sociale

La glottophobie reste un terme méconnu, de même que l'est sa reconnaissance juridique. Or, pour lutter contre cette forme de discrimination, il est nécessaire d'augmenter la visibilité de son existence. Afin d'aider à mettre au jour les préjugés que nous avons tou.te.s vis-à-vis de certaines langues, dont les statuts sont politiquement construits, Dulala réalise des actions de sensibilisation et conférences sur ce thème. Nous travaillons de plus à la création d'un réseau d'acteur et d'actrice.s engagé.e.s sur ces thématiques, afin entre autres de mener des actions de plaidoyer bénéficiant d'un impact renforcé. En outre, afin de sensibiliser le plus grand nombre à cette question, nous avons créé plusieurs ressources que nous diffusons largement⁸.

Prendre conscience des discriminations liées aux langues permet de changer le regard sur l'Autre, condition préalable à la construction d'une société inclusive. Ainsi, Dulala participe à la cohésion sociale en favorisant la construction d'une identité plurielle apaisée, laquelle se construit en renforçant la confiance en soi, en particulier par la valorisation des langues natales.

Dans un contexte éducatif, valoriser les langues familiales et le rôle d'éducateur des parents permet non seulement d'inclure ces derniers dans la société, mais également d'engager une réelle dynamique de co-éducation. A ce titre, nous menons des groupes de discussion de parents et des ateliers de réussite éducative parents/enfants. La valorisation des langues familiales permet d'impulser un dialogue parfois inexistant entre les familles et la structure éducative et renforce le sentiment de légitimité des parents en tant que co-éducateurs.

Enfin, notre engagement contre les discriminations langagières et les actions qui nous permettent de répondre à ces enjeux s'inscrivent dans une dynamique liée à la réussite scolaire de tou.te.s, y compris des enfants issus de l'immigration. En effet, nous abordons le développement du langage, compétence qui se construit jusqu'à l'âge de sept ans et s'appuie sur les langues familiales. L'acquisition d'une nouvelle langue se fait toujours sur la base de la langue (ou des langues) première(s). Il est ainsi primordial de faire une place, de valoriser, d'accueillir toutes les langues pour favoriser l'acquisition du français des enfants non francophones. Cela permet de lutter dès le plus jeune âge contre les discriminations et une forme de déterminisme social.

Repenser l'éducation, et notamment la formation des professionnels

Former les professionnel.le.s des différents secteurs éducatifs (scolaire, périscolaire et extrascolaire) à l'accueil du plurilinguisme permet de renforcer l'estime de soi des enfants concernés et de favoriser l'inclusion et la réussite scolaire. A ce titre, la difficulté que nous rencontrons le plus souvent est de parvenir à faire comprendre qu'accueillir les langues des enfants à l'école ne va pas contre l'apprentissage du français mais au contraire, que cela renforce cet apprentissage et permet de lutter contre les replis communautaires en construisant une culture commune riche de nos diversités. La vision que nous portons se propage progressivement mais demeure méconnue de certains. Sensibiliser et former les professionnel.le.s à l'importance que revêt l'accueil de la diversité et des langues dans les structures éducatives comme moyen nécessaire pour renforcer le lien social et sécuriser parents et enfants est fondamental dans notre société.

En effet, de nombreux professionnels se trouvent démunis face aux différentes langues parlées dans les groupes qu'ils accompagnent et peinent parfois à échanger avec les parents. Ils cherchent des méthodes et outils pour réagir face à ces situations de plus en plus visibles, et accueillir cette diversité. L'association Dulala vise à proposer des formations répondant à ces besoins, afin d'outiller les éducateur.rice.s de façon à la fois théorique et pratique.

⁸ A titre d'exemple, une vidéo sur la glottophobie est accessible ici : <https://www.dulala.fr/videos-dulala/#videoContainer-Languesetdiscriminations>

Créer des outils et les diffuser au plus grand nombre

Le constat d'une augmentation du nombre et de la diversité des langues parlées dans les structures éducatives est partagé par tous. Afin d'y répondre, la création d'outils faciles d'appropriation est nécessaire. Les professionnel.le.s de l'éducation soulignent en effet régulièrement le manque de temps auquel ils sont confronté.e.s, qui ne leur permet pas suffisamment d'élaborer des méthodes spécifiques pour accueillir et valoriser les langues des enfants et des familles.

Dulala a pour objectif d'outiller ces professionnel.le.s. Pour ce faire, une grande partie de notre activité est consacrée à la production d'outils pédagogiques innovants et adaptés aux besoins recensés par les acteur.rice.s. Ces outils sont élaborés dans une démarche de co-construction, en partenariat avec des chercheur.se.s, des professionnel.le.s du terrain et des artistes et sont testés avant diffusion lors d'ateliers d'éveil aux langues que nous menons avec des enfants de Seine Saint Denis et de Paris. La majorité de ces ressources est disponible en accès libre et sans frais sur notre site internet⁹, afin d'être largement diffusées et ouvertes au plus grand nombre.

A ce titre, une illustration, le Kamishibai plurilingue¹⁰, peut éclairer sur les ressources que nous créons. Le kamishibai est une méthode de narration japonaise permettant de raconter des histoires à travers des planches illustrées contenues dans un castelet en bois. Constatant la force de cet outil, Dulala organise depuis 2015 un concours Kamishibai plurilingue annuel, qui a touché plus de 15000 enfants et professionnel.le.s depuis son lancement. Il s'agit collectivement, dans une classe ou un groupe, de créer une histoire plurilingue et de l'illustrer au format du kamishibai. A travers ce type de projets, la diversité des langues se voit valorisée, de même que les locuteur.rice.s de langues souvent marginalisées ou dévalorisées (parents qui participent, enfants connaissant d'autres langues ou des mots en langue étrangère, personnels de la structure qui sont sollicités pour partager leurs connaissances...). Ces activités permettent de mettre en œuvre des projets pédagogiques forts et pluridisciplinaires tout en sensibilisant les participant.e.s à la diversité qui nous entoure. La participation au concours ainsi que les fiches d'accompagnement à la création d'un kamishibai plurilingue sont accessibles gratuitement, afin d'être bénéfique au plus grand nombre. Le succès de ce concours l'a amené à être dupliqué à l'étranger, et désormais, les graines de l'inclusion et de l'ouverture au monde à travers l'éveil aux langues sont plantées chaque année dans onze pays à travers ce concours.

Perspectives d'échanges

Nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de participer à la journée organisée autour de (Seine) Saint Denis comme territoire d'immigration. En particulier, la table ronde « Langues : entre prescriptions et reconnaissances » nous permettra d'échanger avec d'autres acteur.rice.s et la salle sur les réalités linguistiques de la Seine Saint Denis et de possibles réponses et perspectives d'action face aux enjeux relevés. Nous sommes convaincu.e.s de l'importance de tels échanges, qui rendent possible la mise en oeuvre de réelles dynamiques grâce à la force du collectif. Les temps sombres auxquels notre société fait face nécessitent que les acteur.rice.s qui répondent aux enjeux actuels se soutiennent et se reconnaissent, mutualisant leurs efforts pour renforcer leur efficacité et leur impact.

Joyce Peel et Anna Stevanato

⁹ Ces outils sont disponibles en accès libre sur le site internet de l'association : <https://www.dulala.fr/materiel-pedagogique-dulala/>

¹⁰ Présentation du Kamishibai plurilingue : <https://www.dulala.fr/le-kamishibai-plurilingue-de-dulala/>

Cécile Coudsi Carcedo,
Enseignante
Collège Rosa Luxembourg , Aubervilliers.

« La classe UPE2A »

Je suis enseignante de lettres modernes et de « Français Langue Seconde » (un *dérivé* du FLE - « Français Langue Étrangère », c'est-à-dire l'enseignement du français comme une langue qui n'est pas celle avec laquelle on a grandi) en UPE2A (« Unité Pédagogique pour Élèves Allophones¹ Arrivants »).

Avant d'entrer plus dans le détail, je voudrais vous présenter mon parcours en quelques mots. J'ai suivi une licence de lettres modernes - spécialité FLE et j'ai eu mon CAPES en 2011. Comme il n'existe pas de CAPES de FLE, j'ai passé celui de lettres modernes. J'ai commencé à enseigner un an plus tard en tant que professeure de français au collège (à Bondy, Montreuil puis Aulnay-sous-Bois).

Durant mes études, j'ai eu plusieurs expériences en animation (centre de loisirs dans l'est parisien, et atelier théâtre en séjour) ainsi qu'en collège, en tant qu'assistante d'éducation et assistante pédagogique.

Depuis trois ans, j'enseigne en UPE2A dans un collège d'Aubervilliers.

L'UPE2A est un dispositif qui accueille jusqu'à 20 élèves qui ont déjà été scolarisé.e.s dans leur pays d'origine, qui savent lire/écrire dans leur première langue de scolarisation et qui sont scolarisé.e.s pour la première fois en France. Je précise que l'effectif de 20 élèves est un « avantage » du 93 ; l'effectif de la classe dans les autres académies n'est pas limité. Dans l'académie de Versailles par exemple, il peut y avoir jusqu'à 40 élèves inscrit.e.s dans le même dispositif UPE2A.

Les élèves d'UPE2A parlent des langues différentes et on observe, dans les classes, une hétérogénéité conséquente face à la connaissance du français. Par exemple cette année, les langues premières de mes élèves sont : le roumain, l'arabe - algérien/égyptien/tunisien, le kabyle, le portugais du Brésil, l'ourdou (élèves également familier de l'anglais), le koyaga (une langue mandingue proche du bambara), le slovaque, le chinois (*a priori* du mandarin), le soninké ; soit 9 langues si je ne compte pas les différents arabes dialectaux. La moitié des élèves est francophone, l'autre moitié n'a jamais parlé cette langue.

L'année scolaire en UPE2A est consacrée à la fois à l'apprentissage du français et au « rattrapage » des programmes, dans l'optique d'une intégration en classe « ordinaire » dès la rentrée suivante. On arrive à garder quelques élèves dans le dispositif une année supplémentaire, mais cela reste à la marge, ce qui est loin d'être satisfaisant quant à l'accompagnement offert à ces élèves nouvellement scolarisé.e.s en France.

I. Les contraintes en UPE2A.

L'UPE2A est une « Unité Pédagogique pour Élèves Allophones² Arrivants ». Sigle barbare³, inintelligible pour les élèves scolarisé.e.s dans ces unités comme pour leurs familles. En employant

¹Allophone : personne dont la langue première est autre que la langue officielle du pays dans lequel elle réside.

²Allophone : personne dont la langue première est autre que la langue officielle du pays dans lequel elle réside.

³Étymologie : latin « barbarus » = tous les peuples autres que Grecs et Romains (donc « étranger ») mais avec connotation « rude, grossier, inculte » > M-Â et Renaissance : étrangers à la civilisation chrétienne d'Europe

des sigles incompréhensibles, l'administration française déshumanise le groupe classe et rend inhospitalière la classe, dans un premier temps tout au moins.

Jusqu'en 2012, on ne parlait pas d'UPE2A mais de CLA (« Classe d'Accueil »). Le dispositif UPE2A n'est véritablement en place dans le 93 que depuis deux ans, car les enseignant.e.s de classe d'accueil ont mené un long combat pour ne pas adopter son fonctionnement. Au-delà des sigles, le dispositif comprend en effet des dimensions moins avantageuses pour les élèves.

Les CLA étaient dotées de 26h (horaire hebdomadaire légal pour tout.e.s collégien.ne.s), tandis que les UPE2A ne bénéficient que de 21h. Les 5 heures restant sont dédiées à l'inclusion, c'est-à-dire que pendant 5 heures les élèves d'UPE2A sont dans une classe « ordinaire » pour s'habituer aux enseignements français, expérimenter les classes françaises... L'inclusion n'est plus réfléchie et adaptée au rythme des élèves, c'est une contrainte imposée par les directives ministérielles. De plus, cette inclusion se pratique de fait seulement lorsque cela est possible (quand les effectifs des autres classes ne sont pas trop élevés, que les emplois du temps le permettent ...), et les élèves se retrouvent trop souvent avec un volume horaire hebdomadaire moindre que le volume *officiel*.

Sur les 21h, les heures dédiées au français sont de 12 minimum. Chaque collège organise les 9h qui restent selon les possibilités et les envies. Si le volume horaire de 12 heures est relativement important⁴, il reste insuffisant pour amener les élèves à être totalement à l'aise avec le lexique scolaire, et les collègues qui suivent les élèves dans d'autres disciplines peinent également à apporter suffisamment de bagage pour que l'année suivante les élèves soient capables de suivre les cours en classe ordinaire.

Par ailleurs, plus les élèves sont âgé.e.s, plus le rattrapage est complexe. Il est rare que le programme suivi dans leur pays d'origine soit le même qu'en France (en particulier en français, histoire-géographie et SVT), or ils et elles ont tout de même un an pour réussir à maîtriser à la fois la langue et les programmes des années précédentes...

Par ailleurs, la différence entre « classe » et « unité pédagogique » n'est pas négligeable : l'administration considère que les élèves n'appartiennent pas vraiment à ce *groupe classe*, qu'ils et elles ne sont que de passage. Mais en étant 5h dans une autre classe, ils n'appartiennent pas non plus à cet autre groupe, et j'observe, sur le terrain, que l'UPE2A constitue pour eux la classe référente. Même si, comme je le disais plus haut, le sigle de la classe est abstrait, les relations privilégiées qui se construisent font de cette classe un cocon de stabilité dans lequel les élèves se sentent en sécurité. L'« inclusion » représente en outre une contrainte pour les élèves qui doivent faire face à des attentes en matière de performance très élevées : en à peine un an et en suivant quelques heures de certaines disciplines, illes doivent suffisamment maîtriser le français pour être capable de suivre des cours et illes doivent « rattraper » le programme dans toutes les disciplines pour rejoindre un niveau proche de celui attendu pour leur classe d'âge⁵ afin de poursuivre leur scolarité. Très souvent, les élèves se retrouvent en difficulté, bien en-deçà du niveau qu'illes avaient dans leur pays d'origine. Cela pose également question sur l'orientation des élèves sortant du dispositif (la plupart sont orienté.e.s vers des CAP ou des bacs professionnels alors qu'illes aspiraient à des métiers nécessitant de longues études.)

L'hétérogénéité face au français qu'on retrouve en UPE2A entraîne également une contrainte pour les enseignant.e.s qui doivent mettre en place une différenciation pédagogique. Bien que j'aie déjà recours à cette pratique – comme un certain nombre de collègues – en classe ordinaire, je n'arrive pas à offrir un contenu tout à fait adapté à tous les niveaux très différents des élèves en UPE2A : comme en classe ordinaire, j'organise le travail autour de trois groupes alors qu'il faudrait

occidentale, tjs rude et inculte, non civilisé > jusqu'à « cruel » et « contraires aux règles de la langue » (avec dérivé tel que « barbarie », « barbarement »...)

⁴Pour les élèves en classe ordinaire, il y a 4h ou 4h30 de français par semaine ; 3h ou 4h en LV1 ; 2h30 en LV2.

⁵Un écart de deux ans avec l'âge *officiel* est autorisé

régulièrement que je propose 5 à 6 modalités de travail différentes⁶. Et je suis seule en classe avec les 20 élèves...

II. Les élèves d'UPE2A et le français

Si on s'intéresse plus particulièrement à la relation des élèves à la langue française, on remarque plusieurs aspects.

Pour les élèves nouvellement scolarisé.e.s en France, le français est doublement imposé (exception faite de ceux qui suivaient déjà les apprentissages en français). C'est la langue nécessaire pour suivre leur scolarité, et ce sont leurs responsables légaux qui ont entraîné ce choix. Les élèves ne sont pas actrices/acteurs du parcours migratoires des adultes de leur famille, illes le subissent. Cela entraîne régulièrement des blocages dans l'apprentissage de la langue. Les élèves ne se projettent pas affectivement dans le pays et refusent d'apprendre la langue car illes n'ont aucun attrait pour elle.

À cela s'ajoute que le français que les élèves doivent apprendre est avant tout un français spécialisé. La maîtrise attendue du lexique scolaire (consignes, vocabulaire spécifique à telle ou telle discipline...) représente une difficulté. En effet, ce lexique n'est pas ou peu maîtrisé, ce qui met les élèves dans des situations d'échec face à la compréhension des consignes, donc pour faire les exercices.

Malgré tout, le français est nécessaire pour elleux. Nécessaire pour aider leurs parents lorsqu'illes sont non-francophones ou analphabètes dans les démarches administratives, en particulier pour l'obtention des papiers voire la naturalisation⁷, mais surtout nécessaire pour les relations sociales avec les camarades au collège. On remarque des différences entre les élèves francophones et les non-francophones dans la cour de récréation ou dans les classes d'inclusion : les élèves francophones se font plus rapidement des copains/copines et sont mieux accepté.e.s. Et au sein de la classe, le français est parfois la seule langue commune qu'illes se créent, et grâce à laquelle illes vont s'apprendre les rudiments de leurs propres langues.

Concernant l'enseignement en UPE2A, il faut savoir qu'il n'existe pas de programme. Si c'est perturbant quand on débute, cela permet rapidement une grande liberté dans l'organisation des séances. Il y a peu de supports, même à l'aire d'internet. On peut trouver des documents en ligne, il existe quelques manuels – qui sont insuffisants pour combler les 12h devant élèves – mais c'est surtout l'échange de pratiques qui prévaut. Nous sommes amené.e.s à inventer une multitude de support, nous pouvons jouer sur les modalités d'enseignement (mimes, chant, dessins et plus largement arts plastiques...). Par ailleurs, être 12h avec les mêmes élèves entraîne une relation particulière ; on est comme des « demi-instit' ». Cette liberté de choix permet d'user d'imagination pour tenter de rendre ludique l'apprentissage de la langue, malgré toutes ses bizarreries (non concordance de la graphie et du son produit → 12 manières de faire le son [s]⁸ par exemple ; orthographe folle et exceptions infinies).

En classe, nous sommes amené.e.s à comparer régulièrement nos langues (cela permet de mettre en avant un élément syntaxique tel que la négation par exemple) et nos cultures. Lorsqu'il y a des moqueries sur les habitudes d'un.e élève, nous prenons le temps de discuter sur la relativité de la norme et en faisant un tour de la classe, on se rend souvent compte qu'il n'y a pas une manière de faire.

⁶Exemple : compréhension écrite → 1. apprentissage de la lecture en français (déchiffrer les syllabes puis les mots) → reprise des cours comme en CP ; 2. texte de 3-5 lignes avec du vocabulaire de base (en deçà niveau A1) et travail sur la prononciation+ questions de repérage ; 3. texte court, vocabulaire de base + questions de compréhension (choix multiples) ; 4. texte plus complexe mais avec questions qui guident ; 5. texte de niveau collège avec question de compréhension et guidage comme en classe ordinaire

⁷Il est attendu un niveau A2 : pour un titre de résident et un niveau B1 pour la naturalisation

⁸Spectacle Arnaud Hoedt et Jérôme Piron

La pédagogie de projet permet de mettre en avant cette richesse de la diversité culturelle et linguistique. Avec la création d'un kamishibai, d'un livre de recette et la mise en pratique derrière les fourneaux (nous avons la chance d'avoir une SEGPA et un atelier cuisine dans notre collège), d'un recueil de contes du monde (ce qui permet d'inclure les adultes de la famille), d'un spectacle... Il arrive qu'on passe d'abord par leur langue maternelle s'il y a besoin de débloquer l'écriture, avant de réfléchir à comment traduire en français (et à se méfier des traducteurs en ligne). L'intégration de quelques mots, expressions ou phrases dans les langues maternelles met ces dernières sur un même pied que le français : en classe, les élèves savent que leurs langues ont toute leur place. Et qu'elles peuvent jouer avec le français pour se l'approprier.

Vis à vis des autres élèves du collège, la mise en valeur de leur langue et le désamorçage des moqueries, concernant les accents ou la maîtrise hésitante du français, sont plus difficiles. Nous avons essayé quelques projets mettant en avant la coopération (escape game qui nécessite différentes compétences, dont des compétences linguistiques en langues étrangères) ou pour valoriser les langues (création d'affiche pour le tri sélectif en plusieurs langues – jamais aboutie finalement pour des raisons matérielles, mais nous y repensons pour cette année) et les cultures (cette année nous avons mené un projet CAC avec une artiste comédienne autour de la musique. Cela a donné naissance à un spectacle riche et émouvant, que sont venus voir beaucoup de membres du personnel du collège, quelques anciens élèves d'UPE2A et les familles. Et les élèves, qui avaient l'impression pendant les répétitions qu'ils avaient monté un petit spectacle de pas grand-chose – il ne durait « que » 15 minutes, se sont rendus compte aux applaudissements enthousiastes et aux yeux brillants des spectatrices et spectateurs que c'était sans aucun doute un beau spectacle. Nous pensons d'ailleurs le présenter lors du spectacle de fin de l'année devant les autres élèves).